

Schoulbuet

Informationsblat (numéro spécial)
septembre 2013

Organisation scolaire 2013/2014



Commune de Sanem

**RENTÉE DES CLASSES
POUR L'ANNÉE
SCOLAIRE 2013/2014**

**LUNDI,
LE 16 SEPTEMBRE 2013
A 8.00H**

LE PREMIER JOUR DE CLASSE SERA
UNE JOURNÉE ENTIÈRE.

A noter que les photos qui illustrent ce Schoulbuet ne sont pas forcément en relation directe avec le chapitre traité sur la même page.

Impressum:

Editeur: Administration communale de Sanem 2013

Conception rédactionnelle: Mme Myriam Cecchetti

Mise en page et layout: Textes&Design s.à r.l. - Soleuvre

impression: Imprimerie Polyprint S.A. - Esch-sur-Alzette

Chères citoyennes, chers citoyens, chers parents,

La rentrée scolaire approche à grands pas. Une nouvelle étape dans la vie de nombreux élèves, enseignants et parents commence. Quel suspens !

Je tiens à féliciter et à remercier tous les enfants, leurs parents, le conseil des parents, le comité de cogestion, le personnel enseignant, éducatif et administratif, les membres de la commission scolaire et Madame Jeanne Letsch inspectrice d'école pour leur engagement et leur collaboration dans la mise en pratique de la législation sur la nouvelle «école fondamentale» les dernières années et j'espère que cet engagement et cette collaboration peuvent être maintenus pour l'avenir.

Un grand Merci au Comité de cogestion, avec leur président Monsieur Guy Theis, pour leur soutien et leur formidable travail.

Il s'avère indispensable de maintenir la bonne coopération entre les parents, le corps enseignant, les responsables des maisons relais et l'administration communale dans le futur. Seulement ce partenariat, qui me semble essentiel, pourra garantir le bon fonctionnement de l'enseignement fondamental et contribuera à augmenter les chances de réussite scolaire de nos enfants.

Un des grands défis pour les années à venir est l'instauration du PEP (plan d'encadrement périscolaire) qui nous oblige à travailler encore plus étroitement ensemble entre école fondamentale, maison relais et sociétés sportives, culturelles au nom de nos enfants.

En tant que responsables politiques, un de nos défis est la mise en place d'infrastructures scolaires et parascolaires modernes et fonctionnelles pour y donner un enseignement de haute qualité et de créer un environnement écolier favorable. Ainsi, des moyens financiers importants ont été investis les années passées et les investissements vont être poursuivis pendant les années à venir.

Mais non seulement de bonnes infrastructures nous tiennent à cœur, mais aussi l'engagement de nos enseignantes et enseignants. Et cet engagement est visible à travers tous les projets («SLD», «Zesumme si mär stoark», «Partners», «bourse à livres», «fête multiculturelle» pour en nommer seulement quelques-uns) auxquels notre corps enseignant participe.

Je tiens à souhaiter aux élèves et à leurs parents, à l'ensemble du corps enseignant ainsi qu'à tous les intervenants une année scolaire 2013/2014 pleine de succès et de satisfaction.

Myriam Cecchetti

échevine – ayant sous ses attributions l'éducation
présidente de la commission scolaire



Georges Engel
bourgmestre



Myriam Cecchetti
échevine - ayant
sous ses attributions
l'éducation
Présidente de la
commission scolaire



**Simone
Asselborn-Bintz**
échevine



Marco Goelhausen
échevin

Bonne rentrée!

Index:

	Editorial	3
	Index	4
L'organisation à l'école	Ressorts scolaires	6
	Les heures de classe	7
	Vacances et congés scolaires 2013/2014	8
	L'obligation scolaire	9
	Les classes et titulaires	10-12
	Equipe multiprofessionnelle et mobile	13-16
	Projet „Zesumme si mer staark“	17-19
	Les plans de réussite scolaire	20-21
	Le Centre Thérapeutique	22-23
	Charte	24-25
	Pour l'école, achetez malin	26-27
	Cours d'enseignement religieux / Education morale et sociale	28
	Obligations scolaires - Dispenses	29-30
Les acteurs de l'école	Les enfants	32
	Les enseignants	33-36
	La commission scolaire	37
	Le comité de cogestion	38-39
	Le conseil des parents	40-41
	Le service scolaire communal	42
Autour de l'école	L'équipe multiprofessionnelle de l'Education différenciée	44
	Plan d'Encadrement Périscolaire – PEP	45
	La médecine scolaire	46
	Le service „RASE“	47
	Eltereschoul Janusz Korczak	48-49
	Dysphasie	50-51
	Besonderer Geschwister a.s.b.l	52-54
	Service "Krank Kanner Doheem"	55-57
	Service-Medico-Socio-Scolaire / LASEP	58
	Schoul - Projets	59-67
	Kolonien / Colonies scolaires à Fiesch	68
	Workshops 1-3	69-70
	Séance académique / Familjefest / Knobelspill-Atelier	70-71
	Gesond iessen	72
Avant et après l'école	La Maison Relais	74-77
	Les équipes éducatives	78-82
	AMARE	83-84
Le chemin vers l'école	Transport scolaire / Transport individuel	86
	Sans voiture à l'école	87
	La sécurité des enfants d'abord	88-95



L'Organisation de l'école



Ressorts scolaires pour l'année scolaire 2013-2014

1. école Belvaux-Poste:

École pour garçons et filles de **Belvaux**, habitant les rues suivantes :

rue des alliés, rue Belair, rue du bois, rue GD Charlotte, rue du chemin de fer, rue du coin,, rue Dicks Lentz, quartier de l'église, rue d'Esch (No pairs: début - No 106; No impairs: début - 107), rue de la fontaine, rue de France, rue de la gare (début - No 28), rue de Hussigny, rue des jardins, rue Marie Curie, rue de la poste, rue des prés, rue de Soleuvre (No pairs: début - No 60; No impairs: début - 45), rue Marguerite Thomas-Clement, rue du stade, rue de l'usine , rue Josephine Welu-Scherer et rue Wenschel

2. école Chemin Rouge:

École pour garçons et filles de **Belvaux**, habitant les rues suivantes :

rue Salvadore Allende, rue Jean l'Aveugle, rue Jacques Battin, rue Henri Bessemer, rue Nicolas Biever, rue du Brill, rue des Champs, rue de Chauffailles, rue Albert Einstein, rue de l'électricité, rue d'Esch (No pairs: 108 - fin; No impairs: 109- fin), rue Charly Gaul, rue d'Oradour-sur-Glane, rue Henri Grey, rue Pit Kremer, rue Robert Krieps, rue Pierre Krier, rue Emile Metz, rue Aloyse Meyer, rue Marie-Paule Molitor-Peffer, rue Neuve, rue de Roanne, rue Michel Rodange, Chemin Rouge, rue Sigefroi, rue de Soleuvre (No pairs: 90 - fin; No impairs: 61- fin), rue Edouard Thill, rue Sidney Thomas, rue Henri Tudor, rue Waassertrap ainsi que les rues du quartier Square-Mile.

École pour garçons et filles de **Soleuvre**, habitant les rues suivantes :

rue d'Ehlerange, rue Pierre Frieden, rue Joseph Frisoni, rue de Lidice, rue Metzlerlach, rue Marcel Reuland, rue Michel Rodange et Chemin Rouge.

3. école Soleuvre 2000:

École pour garçons et filles de **Soleuvre**, habitant les rues suivantes :

rue Basse, rue Belle-Vue, rue de Belvaux, rue du bois, rue des champs, rue du château, rue Winston Churchill, rue de la croix, rue Denneboesch, rue de Differdange (No pairs: début - No 50; No impairs: début - 57), rue de l'église, rue d'Esch, rue de la fontaine, rue de la gare (281 - fin), rue Charles de Gaulle, rue Prince Jean, rue JF Kennedy, rue du Knapp, rue de Limpach, rue Loetschef, rue du Nord, rue des prés, rue du puits, rue FD Roosevelt, rue des rosiers, rue de Sanem et rue Robert Schuman

4. école Scheuerhof:

École pour garçons et filles de **Belvaux**, habitant les rues suivantes:

rue de la gare (40-fin), rue d'Obercorn, rue Galgebiery, rue du Chemin de Fer

École pour garçons et filles de **Soleuvre**, habitant les rues suivantes :

An der Gewaennchen, op der Bach, rue des acacias, rue Jean Anen, rue des aubépines, rue des chênes, rue de Differdange (No pairs: 66 - fin; No impairs: 69 - fin), rue des érables, rue de la gare (début - 251), rue Emile Mayrisch, rue d'Obercorn, rue du parc, rue Pierre Dupong, rue Léon Kauffman, rue Pierre Neiertz, rue Scheuerhof, rue des sorbiers, rue des tilleuls, rue Dr. Welter, place Edmon Zinnen

5. école Sanem:

École pour garçons et filles de toute la localité de **Sanem**

6. école Ehlerange:

École pour garçons et filles de toute la localité d'**Ehlerange** ainsi que pour les enfants habitant la rue Aessen à **Soleuvre**

Toutefois, l'administration communale de Sanem se réserve le droit de procéder à des adaptations des limites des ressorts scolaires en cas de besoin.

Les heures de classe

Les heures de classe du cycle 1 de l'enseignement fondamental (éducation précoce et préscolaire)

Les classes de l'éducation précoce et préscolaire fonctionnent selon l'horaire suivant:

Leçon	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
1 ^{re} du matin	8.00-8.55	8.00-8.55	8.00-8.55	8.00-8.55	8.00-8.55
2 ^e du matin	8.55-9.50	8.55-9.50	8.55-9.50	8.55-9.50	8.55-9.50
3 ^e du matin	10.05-11.00	10.05-11.00	10.05-11.00	10.05-11.00	10.05-11.00
4 ^e du matin	11.00-11.45	11.00-11.45	11.00-11.45	11.00-11.45	11.00-11.45
1 ^{re} de l'après-midi	14.00-14.55		14.00-14.55		14.00-14.55
2 ^e de l'après-midi	14.55-15.50		14.55-15.50		14.55-15.50

Les récréations ont lieu de 9.50 heures à 10.05 heures.

L'éducation préscolaire est obligatoire pour tout enfant âgé de 4 ans au 31.08.2013. En cas d'absence non motivée d'un enfant, l'administration communale entamera les procédures prévues par la nouvelle loi scolaire.

Admissibilité des enfants

Sont admissibles aux classes préscolaires :

- les enfants âgés de 4 ans révolus avant le 1^{er} septembre 2013 (cycle 1.1)
- les enfants âgés de 5 ans révolus avant le 1^{er} septembre 2013 (cycle 1.2)

Les heures de classe des cycles 2 à 4 de l'enseignement fondamental

Les classes de l'enseignement primaire fonctionnent selon l'horaire suivant:

Leçon	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
1 ^{re} du matin	8.00-8.55	8.00-8.50	8.00-8.55	8.00-8.50	8.00-8.55
2 ^e du matin	8.55-9.50	8.50-9.40	8.55-9.50	8.50-9.40	8.55-9.50
3 ^e du matin	10.05-11.00	9.40-10.30	10.05-11.00	9.40-10.30	10.05-11.00
4 ^e du matin	11.00-11.55	10.45-11.35	11.00-11.55	10.45-11.35	11.00-11.55
5 ^e du matin		11.35-12.25		11.35-12.25	
1 ^{re} de l'après-midi	14.00-14.55		14.00-14.55		14.00-14.55
2 ^e de l'après-midi	14.55-15.50		14.55-15.50		14.55-15.50

Les récréations ont lieu :

- le lundi, le mercredi, le vendredi de 9.50 heures à 10.05 heures.
- le mardi et le jeudi de 10.30 heures à 10.45 heures.

Vacances et congés scolaires 2013/2014

Vacances et congés scolaires

	Début	Fin
Année scolaire 13/14	Lundi, 16 septembre 2013	Mardi, 15 juillet 2014
Toussaint	Samedi, 26 octobre 2013	Dimanche, 3 novembre 2013
Noël	Samedi, 21 décembre 2013	Dimanche, 5 janvier 2014
Carnaval	Samedi, 15 février 2014	Dimanche, 23 février 2014
Pâques	Samedi, 5 avril 2014	Lundi, 21 avril 2014
Pentecôte	Samedi, 7 juin 2014	Dimanche, 15 juin 2014
Vacances d'été	Mercredi, 16 juillet 2014	Samedi, 14 septembre 2014

Remarques:

Le lundi, 16 septembre 2013, jour de la reprise des classes, est une journée de classe entière. Les enfants sont à congédier à la fin des cours de l'après-midi.

Nous rappelons également qu'aucun enfant scolarisé n'a le droit de partir en vacances avant le début des vacances, ni de prolonger les vacances au-delà de la date de la rentrée.

Jours de congé isolés

Fête de St.Nicolas	vendredi, 6 décembre 2013
1^{er} mai	jeudi, 1 ^{er} mai 2014
Pèlerinage	jeudi, le 15 mai 2014
Ascension	jeudi, 29 mai 2014
Fête nationale	lundi, 23 juin 2014

Le lendemain de la 1^{re} Communion les classes du 3.1 cycle de l'enseignement fondamental fonctionnent normalement. Toutefois, les enseignants de ces classes voudront bien accepter d'éventuelles excuses écrites concernant les absences d'élèves au cours de la matinée.



L'obligation scolaire

L'obligation scolaire

Durée de l'obligation scolaire

Conformément à l'article 7 de la loi du 6 février 2009 relative à l'obligation scolaire, tout enfant habitant le Luxembourg âgé de quatre ans révolus avant le premier septembre, doit fréquenter l'école. Cette obligation s'étend sur douze années consécutives à partir du premier septembre de l'année en question.

A la demande des parents et sur autorisation du conseil communal, l'admission au premier cycle de l'enseignement fondamental peut être différée d'une année si l'état de santé ou si le développement physique ou intellectuel de l'enfant justifie cette mesure. Les parents adressent leur demande à l'administration communale en y joignant un certificat établi par un pédiatre.

Dispense de la fréquentation scolaire

Des dispenses de fréquentation peuvent être accordées sur demande motivée des parents:

- par l'instituteur pour une durée ne dépassant pas une journée;
- par le président du comité d'école pour une durée dépassant une journée;

Sauf autorisation du ministre, l'ensemble des dispenses accordées ne peut dépasser quinze jours dont cinq jours consécutifs par année scolaire.

Pénalités

Selon l'article 14 de la loi du 6 février 2009 relative à l'obligation scolaire, les parents ont l'obligation de veiller à ce que leur enfant fréquente régulièrement l'Ecole et participe aux cours et activités scolaires.

En cas d'infraction à cette disposition le collège des bourgmestre et échevins met les parents en demeure par écrit de se conformer à la loi. A défaut des parents de se conformer à l'obligation scolaire dans un délai de huit jours à partir de la mise en demeure, le collège échevinal en informe le ministère public. Les infractions à l'article 14 de la prédite loi sont punies d'une amende de 25 à 250 euros.

Suivant la circulaire du 21 avril 1994, Art. 2.5.2., les autorités scolaires refuseront toute demande des parents d'élèves qui ont l'intention de partir en vacances pendant le temps de classe, sauf les cas d'extrême urgence ou nécessité, laissés à l'appréciation des autorités scolaires.



Les classes et titulaires

Ecole Belvaux-Poste

classe





cycle 1.0 (Gr. 1)	ATZEI Daniela LINSTER Carine
cycle 1.1 + 1.2	DEMUTH Sylvia
cycle 1.1 + 1.2	FREILINGER Corine
cycle 1.1 + 1.2	PESCH Christiane
cycle 1.1 + 1.2	SCHMIT Nicole
cycle 2.1	BLASEN Carine
cycle 2.1	FREILINGER Max
cycle 2.2	ATZEI Federica
cycle 2.2	BATTING Joëlle
cycle 2.2	HAHN Patricia
cycle 3.1	NEY Cyrille
cycle 3.1	SONNETTI Rémy
cycle 3.2	LISPI Roberto
cycle 3.2	RAACH Pascal
cycle 4.1	RINGS René
cycle 4.1	WINTERSDORF Joël
cycle 4.2	MALANÉ Ben
cycle 4.2	WEIS Georges

Groupe d'intégration KLENSCH Nadine

team-teaching C1	THILTGES Irène
team-teaching C2	SIMON Monique
team-teaching C3	DEMUTH Anne
team-teaching C4	ANDRÉ Thierry
team-teaching C4	TRIERWEILER Gilles

surnuméraires

éd. physique	TIRONI Olga
éd. morale et soc.	assuré par les enseignants "team-teaching"
éd. religieux	BROSIUS Yves

 Cycle 1	 Cycle 3
 Cycle 2	 Cycle 4

Ecole Chemin Rouge

classe

cycle 1.0 (Gr. 2)	SASSEL Martine VIDOTTO Julie
cycle 1.0 (Gr. 3)	ARANI Martine GANTREL Carole GOERGEN Claudine
cycle 1.1 + 1.2	BIJAOUI Morgane
cycle 1.1 + 1.2	JUNGEN Danielle
cycle 1.1 + 1.2	MATHIAS Nancy
cycle 1.1 + 1.2	THILTGES Judith
cycle 1-1 + 1.2	STELAND Sonja
cycle 2.1	CARRARA Manon
cycle 2.1	COLLING Jeanne
cycle 2.1	MATHIAS Sandra
cycle 2.2	EYSCHEN Lynn
cycle 2.2	TRIERWEILER Patrice
cycle 3.1	KLEIN Cindy
cycle 3.1	SPIGARELLI Laura
cycle 3.1	THEIS Christiane
cycle 3.2	ECKER Danielle
cycle 3.2	HARY Marco
cycle 4.1	BARTHOLME Tessy
cycle 4.1	BIREN Carole
cycle 4.1	WEIS Stéphanie
cycle 4.2	FERRANTE Carlo
cycle 4.2	GARDULA Lynn
cycle 4.2	NOTHUM Vincent

appui	LEVI Cynthia
groupe d'intégration	REIF Béatrice
team-teaching C2	KLEIN Nadine SCHWARMES Jennifer
team-teaching C3	WALTHER Georges THOMMES Joëlle

surnuméraires

cycle 1.1 + 1.2	SCHONG Mandy
éd. physique	JEITZ Eric
éd. morale et soc.	STORS Nadja
éd. religieux	SCHILTZ Suzette
éd. religieux	MEYERS Lidia
différentes branches	WELBRICH Carole

Les classes et titulaires

Ecole Scheuerhof

classe

cycle 1.0 (Gr. 4)	JUCHEM Diane RICHARD Sandy GANTREL Carole
cycle 1.1 + 1.2	GREIVELDINGER Martine
cycle 1.1 + 1.2	KLEIN Danielle
cycle 1.1 + 1.2	MERSCH Karin
cycle 2.1	SCHMIT Danielle
cycle 2.1	STOLTMANN Anna
cycle 2.2	NEY Patrick
cycle 3.1	GUILLAUME Kirsten
cycle 3.1	THEIS Guy
cycle 3.2	CONZEMIUS Marc
cycle 3.2	CZERWONKA Richard
cycle 4.1	GIACOMINI Caroline
cycle 4.1	REICHLING Laurence
cycle 4.2	SCHLECK Laurent

appui EWERLING Nadine

team-teaching C1	LOUTSCH Tanja
team-teaching C2-3	LOPEDOTE Kim
team-teaching C3-4	ROSA Claudia

surnuméraires

cycle 1.0	LOUTSCH Tanja
éd. physique	WEIBEL Monique
éd. morale et soc.	LOPEDOTE Kim
éd. morale et soc.	ROSA Claudia
éd. religieux	RODERBURG Myriam

Centre Sportif "Roger Krier"

natation	FIORIFERI Nicole
natation	MORANG Joël
natation	REISER Danielle

Ecole Sanem

classe

cycle 1.0 (Gr. 5)	ATZEI Alessandra COPETTE Matine BUSO Jeannette
cycle 1.1 + 1.2	HALSDORF Sandy
cycle 1.1 + 1.2	KOSTER Kim
cycle 1.1 + 1.2	PICCO Veronica
cycle 2.1	LOPES Isabelle
cycle 2.2	HIPPERT Surya
cycle 2.2	MULLER Anik
cycle 3.1	MULLER Dominique
cycle 3.2	KRIEPS Anouk
cycle 3.2	WEILER Martine
cycle 4.1	TERMONT Marianne
cycle 4.2	RINGS Isabelle
cycle 4.2	ZAHLES Marianne

appui GENGLER Michèle

surnuméraires

C 1.1 + 1.2	TRIERWEILER Laura
éd. physique	HINTERSCHIED Ginette
éd. morale et soc.	SCHONG Pascale
éd. religieux	SCHUMMER Monique
différentes branches	DELLI ZOTTI Marthe
différentes branches	SCHONG Pascale

Ecole Soleuvre Centre

classe

cycle 1.1 + 1.2	PIERRE Sarah
cycle 1.1 + 1.2	GENGLER Pascale
cycle 1.1 + 1.2	BEAUME Martine

surnuméraires

cycle 1.1 + 1.2	WILTGEN Nathalie
team-teaching C1	RAGLEWSKI Tania

Les classes et titulaires

Ecole Soleuvre 2000

classe

cycle 2.1	JUNG Marc
cycle 2.1	MARSON Christine
cycle 2.2	LAHURE Béa
cycle 2.2	THEIS Marc
cycle 3.1	MARQUART Anouk
cycle 3.1	MAZZI Laurence
cycle 3.2	BINSFELD Nadine
cycle 3.2	CASTAGNA Luc
cycle 4.1	KOHN Laura
cycle 4.1	THEISEN Pascal
cycle 4.2	SZABO Liane
cycle 4.2	WESTER Ronny
appui	HUBERTY Ludovic

surnuméraires

éd. physique	THILL Johanna
éd. morale et soc.	WALISCH Françoise
éd. religieux	LEYSEN Marie-Léonie
différentes branches	BISKUP Kim

Ecole Ehlerange

classe

cycle 1.0 (Gr. 5)	BETZ Nathalie METZLER Lynn
cycle 1.1 + 1.2	WAGENER Cynthia
cycle 1.1 + 1.2	BETZ Nathalie
cycle 2.1 + 2.2	KIRPS Jos
cycle 2.1 + 2.2	LUZI Christine
cycle 3.1 + 3.2	KAUFFMANN Tessy
cycle 3.1 + 3.2	CIACCHI David
cycle 4.1. + 4.2	TONNAR Dan
cycle 4.1. + 4.2	WALISCH Peggy

team-teaching C1	TRIERWEILER Laura
team-teaching C2-4	BILTGEN Laurent
team-teaching C2-4	MARINANGELI David

surnuméraires

éd. physique	titulaires de classe
éd. morale et soc.	assuré par les enseignants "team-teaching"
éd. religieux	SCHUMMER Monique WIETHOFF Nadia

Projet pédagogique

équipe SLD	POIGNARD Nadine (coordinatrice)	SIEBENALER Carmen (secrétaire CIS)	
	ANEN Kim	BRITZ Stéphanie	
	EWEN Carole	EWERLING Nadine	
	GENGLER Michèle	HUBERTY Ludovic	
	KLENSCH Nadine	METZ Christiane	
	REIF Béatrice	ROTH Nathalie	
	STEFFES Eliane	WEILAND Nancy	
	LEVI Cynthia	LAMBORELLE Carole	
	accueil mobile	WILHELM Patricia	
		SALUCCI Déborah	
appui - langue lux.	DIVIS Lenka		

Équipe multiprofessionnelle et mobile

CONCEPT PÉDAGOGIQUE Specific Learning Differences

LE CONCEPT PÉDAGOGIQUE SLD



Pour pouvoir faire face aux défis actuels de l'école et oeuvrer pour le bien-être de tous les élèves, les responsables de la Commune de Sanem ont opté pour une pédagogie inclusive garantissant la pleine participation de tous les élèves à l'enseignement quels que soient leurs différences, leurs points forts respectivement leurs difficultés.

Dans ce but, les années précédentes, un projet pédagogique a été lancé par les écoles de Sanem et s'est développé et définitivement institutionnalisé en tant que concept pédagogique SLD.

Ce concept pédagogique est valorisé par une équipe mobile composée par des membres multiprofessionnels, enseignants brevetés, enseignants, éducateurs gradués, éducateurs, thérapeute équestre et pédagogues diplômés, qui ont suivi des formations spécifiques dans divers domaines. Cette équipe est destinée à encadrer les élèves à besoins spécifiques en coopération avec les enseignants des cycles respectifs et en collaboration avec tous les services socio-éducatifs de la Commune de Sanem.

ORIGINALITE

L'originalité de l'équipe réside dans la mobilité et surtout dans le caractère multiprofessionnel qui

réunit des compétences multiples et complémentaires: la collaboration entre les membres de l'équipe d'un côté et avec les enseignants et les parents d'un autre côté, la complémentarité des tâches, le soutien mutuel et surtout un échange régulier d'idées et des réunions concertantes avec tous les membres de l'équipe, l'inspectrice et le coordinateur du projet...voilà les garants d'un encadrement optimal pour les enfants visés par le projet.

Objectifs

- o offrir des cours d'appui mobiles, dans les mesures du possible dans la classe d'attache de l'élève plutôt que des classes d'appui traditionnelles où un élève se trouvait souvent tout seul, écarté de sa classe ;
- o trouver, en concertation avec tous les responsables impliqués, des solutions sur le terrain et non à l'extérieur de la classe voire de l'école ;
- o travailler en équipe pour différencier les apprentissages, les évaluations tout en offrant le même programme adapté à l'élève en difficultés ;
- o encadrer l'élève à besoins spécifiques sur tous les niveaux de son développement, niveaux moteur, cognitif, affectif et social ;
- o rendre plus transparentes les offres d'aide pour les enseignants, pour les parents et pour les élèves ;



Équipe multiprofessionnelle et mobile



- o collaborer intensément avec les enseignants, les parents et tous les services socioéducatifs intervenant dans l'école respectivement des services spécialisés externes,
- o établir des plans de prise en charge individualisés pour les élèves nécessitant un soutien ciblé quelques soient leurs points forts respectivement faibles.
- o observation pédagogique des élèves dans leur environnement socio-scolaire, diagnostic de soutien
- o prévention et intervention optimales
- o apprendre à se débrouiller dans la vie de tous les jours
- o apprendre à se retrouver dans la vie sociale

OFFRE DE SERVICE

Appui intégré :

Intervention au sein du cycle ; aide et soutien prononcés pour enfants présentant des retards de développement (surtout au cycle 2 pour favoriser l'alphabétisation).

Différenciation des apprentissages :

Intervention au sein du cycle afin d'adapter les offres d'apprentissages aux compétences des enfants à besoins spécifiques concernant les niveaux : compétences de langue, mathématiques, lecture et orthographe.

Gymnastique correctionnelle :

Exercices moteurs et psychomoteurs offerts au sein du cycle 1 et 2 pour enfants présentant des retards de développement moteur (motricité globale respectivement fine) et psychomoteur.

Entraînement fonctionnel :

Exercices spécifiques offerts au sein du cycle aux enfants présentant des problèmes au niveau du développement des perceptions (auditive, visuelle, spatiale et/ou temporelle).

Suivi psychopédagogique :

Suivi offert aux enfants montrant des problèmes sociaux suite à un événement troublant soit au niveau familial (divorce, décès, violence, négligences...) soit au niveau scolaire (mobbing...).

Consultations pour parents :

Renseigner les parents sur les points forts et les besoins prioritaires de leurs enfants; donner des tuyaux éducatifs, proposer éventuellement des aides d'un spécialiste externe.

Médiation :

Médiation en cas de conflit soit entre professionnels et parents, entre professionnels et enfants, entre parents et enfants.

Documentations des progrès :

Etablir des plans pédagogiques ; relevés semestriels des points forts respectivement des besoins prioritaires de l'enfant ; proposition de méthodes d'entraînement respectivement de rééducation.

Observation pédagogique :

Observation de l'enfant afin de dresser le bilan de son niveau de développement, de relever ses points forts, ses besoins prioritaires et de donner un aperçu sur ses compétences actuelles (langue, mathématiques, orthographe, lecture, développement des perceptions, développement social...).

Diagnostic de soutien :

Diagnostic qui ne vise pas à mettre de nom sur une déficience éventuelle, mais qui vise à relever les points forts et les besoins prioritaires soit pour prévenir des difficultés d'apprentissages soit pour pouvoir intervenir en cas de difficultés.

Thérapie équestre :

Thérapie offerte au sein de l'horaire scolaire régulier à des enfants présentant soit des troubles de

comportement soit de grosses déficiences de perception manquant de confiance en soi et d'équilibre émotionnel et corporel.

Babelclub :

Cours de langue luxembourgeois offert au niveau du cycle 1 à des enfants qui soit ne maîtrisent pas encore la langue luxembourgeoise soit présentent des retards de développement de la langue.

Primo-arrivant :

Accueil des enfants venus récemment au pays; encadrement et offre de cours de langue intensifs d'une langue véhiculaire d'enseignement fondamental au sein du cycle.

Entraînement intensif :

Exercices spécifiques pour faire avancer les enfants surdoués.



ENCADREMENT PÉDAGOGIQUE

- o pour des élèves à lacunes nécessitant temporairement un appui pour se trouver épaulés et pour (re)trouver ainsi les moyens de suivre au maximum le programme offert dans leur classe d'attache ;
- o pour des élèves présentant d'importants retards cognitifs resp. de développement qui nécessitent un appui intensif défini par un plan de prise en charge individualisé ;



- o pour des élèves éprouvant des difficultés à lire, écrire, calculer, s'exprimer (dyslexie, dyscalculie, dysphasie, dysorthographe) qui nécessitent une approche pédagogique différenciée et un entraînement fonctionnel par un personnel à formation spécifique ;
- o pour des élèves primo-arrivants qui méritent un accueil convenable ainsi qu'un apprentissage d'une langue véhiculaire ;
- o pour des élèves qui ne maîtrisent pas de manière suffisante la langue luxembourgeoise resp. dont les compétences de langue ne sont pas suffisamment développées ;
- o pour des élèves ayant des déficits au niveau de la perception resp. de l'attention et/ou présentant des troubles de comportement nécessitant un plan de prise en charge individualisé,
- o pour des élèves nécessitant un entraînement fonctionnel,
- o pour des élèves en difficultés nécessitant un suivi psychopédagogique,
- o pour des élèves surdoués,
- o pour les élèves du préscolaire des cours de langue luxembourgeoise.

Les enfants qui nécessitent un accompagnement SLD, sont considérés individuellement, les prises en charges sont établies et organisées sur mesure sans mettre de nom sur une déficience éventuelle.

Équipe multiprofessionnelle et mobile

L'équipe se présente

Nadine POIGNARD	Ecoles de la Commune de Sanem	Coordinatrice et Responsable du Concept SLD Educatrice graduée Médiatrice
Carmen SIEBENALER	Ecoles de la Commune de Sanem	Secrétaire CIS Institutrice brevetée Médiatrice
Nadine EWERLING	Ecoles de la Commune de Sanem	Institutrice brevetée Masterdiplom Learning & Development in Multilingual and Multicultural Contexts Masterdiplom Luxemburgistik Médiatrice

Nadine KLENSCH	BELVAUX-POSTE	institutrice brevetée
Stephanie HIRT-BRITZ	CHEMIN ROUGE	éducatrice graduée
Carole LAMBORELLE-MERTENS	CHEMIN ROUGE	éducatrice graduée
Cynthia LEVI	CHEMIN ROUGE	institutrice brevetée
Béatrice REIF-FRISCH	CHEMIN ROUGE	institutrice brevetée
Carole EWEN-SCHWIRTZ	SANEM	éducatrice diplômée
Kim ANEN	SCHEUERHOF	éducatrice graduée
Christiane METZ	SCHEUERHOF	éducatrice diplômée
Elisabeth HILGER	Centre Thérapeutique	institutrice brevetée
Pascale TEMPELS	Centre Thérapeutique	institutrice brevetée
Nathalie BETZ	divers bâtiments	thérapeute équestre
Lenka DIVIS	divers bâtiments	institutrice brevetée
Michèle GENGLER	divers bâtiments	institutrice brevetée
Nathalie ROTH	divers bâtiments	institutrice brevetée
Deborah SALUCCI-SATIRI	divers bâtiments	éducatrice diplômée
Eliane STEFFES	divers bâtiments	éducatrice graduée
Nancy WEILAND	divers bâtiments	éducatrice graduée
Patricia WILHELM	divers bâtiments	éducatrice graduée
Ludovic HUBERTY	2000	instituteur breveté

PERSONNES DE CONTACT :

lu-ve: 08.00h - 12.00h

+ 352 621 30 89 30

+ 352 621 21 22 69

EWERLING Nadine
POIGNARD Nadine
SIEBENALER Carmen

Ecole Scheuerhof / Bureau SLD

3, rue Scheuerhof

L-4492 Soleuvre

nadine.ewerling@education.lu

nadine.poignard@education.lu

carmen.siebenaler@education.lu

Das Schulprojekt: «Zesumme si mir staark!»

Seit 2006 organisieren der Schöffenrat und der Service à l'Égalité des chances der Gemeinde Sanem in Kooperation mit dem Comité de Cogestion des Enseignants das Grundschulprojekt „Zesumme si mir staark“. Wir werden das Projekt im Schuljahr 2013/2014 in seiner 5. Auflage weiterführen.

Seit geraumer Zeit steht dieses präventionsorientierte, gesundheitsfördernde und innovative Projekt unter der Schirmherrschaft des nationalen Bildungsministeriums, des Gesundheitsministeriums und des Chancengleichheitsministeriums, denen wir an dieser Stelle ganz herzlich für ihre Unterstützung danken möchten.

Wir danken allen Beteiligten, insbesondere den Lehrer/innen, dem Comité de Cogestion, der Schulinspektorin und den Referent/innen für ihr Engagement seit Beginn des Projektes im Jahr 2006. Die positive Resonanz in Zahlen: 100 Workshops fanden im Schuljahr 2011/ 2012 statt und über 40 Klassen nahmen teil. Dies als ein Beispiel für die rege Beteiligung.

Die 4. Auflage des Projektes im letzten Jahr bestand aus 5 Workshops für Schüler. NEU waren: „Musek mécht staark“, „Wie raumt dat?“ „Check your softskills!“. Sie ergänzten die bewährten Angebote „Kommunikation & Gewaltprävention“ sowie „Kierperaarbecht“. Die Séance académique & Pressekonferenz im Beisein von Herrn Gesundheitsminister Mars di Bartolomeo bildete im letzten Jahr den feierlichen Abschluss, an dem der Schöffen- und Gemeinderat, zahlreiche Schüler, Eltern, Lehrer, Fachpersonal, pädagogisch interessierte Personen sowie die Presse teilnahmen.



Die Schüler waren begeistert und haben wunderbar mitgearbeitet. In der Folge eine Beschreibung der 5 Schüler-Workshops, die beabsichtigen, Gesundheit auf ganzheitliche Weise zu fördern sowie praxis- und erlebnisorientierte Methoden anzuwenden:

WORKSHOP: „KOMMUNIKATION & GEWALTPRÄVENTION

mit der Pädagogin Irene Stangl kann ab der 3. Grundschulklasse gebucht werden und dauert einen Morgen. Inhalt und Lernziele sind u.a.:

- Selbstbehauptung (Wer bin ich und wie kann ich mich selbst durchsetzen und behaupten?)
- Kommunikation (Wie kann ich mich ausdrücken und meine Meinung sagen ohne andere zu verletzen?)
- Sensibilisierung der Geschlechterrollen (Warum es gut und wichtig ist, das eigene und das andere Geschlecht zu verstehen.)
- die Ich – und Sozialkompetenz von Schülerinnen und Schülern zu stärken und ihnen vermitteln, dass „stark sein und sich selbst behaupten“ und „fair miteinander umgehen“ kein Widerspruch sein muss
- dass jeder einzelne seine Stärken und Schwächen besitzt und dass gerade diese Vielfalt der Eigenschaften und Fähigkeiten wichtig für eine Klassengemeinschaft sind

WORKSHOP: „KÖRPERARBEIT“

ist ein zweiteiliger, d.h. zwei Morgen umfassender Workshop für den Cycle 1/Précoce bis 4 unter der Leitung der Erzieherin und Tanzpädagogin Carole Moris sowie der Pädagogin Ruth Marchewka.

- Ziel ist, eine individuelle Bewegung in Beziehung zu sich selbst und zur Gruppe zu finden und kreativ damit umzugehen, damit sich der Mensch als eine Persönlichkeit entwickeln kann. Die Körperlichkeit der Bewegung ohne Wettstreit bringt den Kindern ihren Körper näher und gibt ihnen durch die schöpferische Arbeit mehr Selbstvertrauen und

Das Schulprojekt: «Zesumme si mir staark!»



Selbstwertgefühl. Ziel ist auch Bewegungsmuster aus anderen Kulturen sowie nützliche Atem- und Entspannungsübungen kennenzulernen, um den eigenen Körper schätzen und die seelische und körperliche Gesundheit fördern zu lernen.

- Wichtige inhaltliche Elemente sind beispielsweise die vier Basisübungen: Körpererfahrungen sammeln, Raum auf andere Weise nutzen, Körperkontakt entstehen lassen und rhythmische Übungen kennenlernen. Tanz ist Ausdruckssprache und gibt uns die Möglichkeit, etwas was uns bewegt, nach aussen mitzuteilen. So können die Kinder die Möglichkeit nutzen, körperlich zu vermitteln, was sie innerlich bewegt. Geschichten entstehen, und zusammen wird entschieden welche Situation choreographisch umgesetzt werden kann. Das Konzept knüpft an das natürliche Bewegungsverhalten der Kinder an. Ausgehend von den o.g. Basisübungen und ihren Zielsetzungen werden z.B. Pausenspiele in Raum-Kraft- und Zeitübungen umgewandelt.
- Inhalt ist darüber hinaus die spielerische Vermittlung von Grundzügen des Orientalischen Tanzes - Haltung, Beckenkreise und „Kicks“ - sowie Grundzüge des Afrikanischen Tanzes: Alltags-Tätigkeiten und Gefühle wie Freude, Dankbarkeit und Gemeinschaft ausdrücken und stärken. Wir lernen das orientalische Münz-Hüfttuch und den Schleier kennen. Wir lernen oder wiederholen das kreative Selber-Erfinden von Tanzbewegungen und einander loben für unsere Bewegungs-Vielfalt. Wir erfahren die Leichtigkeit des Schleiers und was er uns u.a. ermöglicht: spielen, sportlich drehen, kämpfen, verstecken und uns erweitern.

WORKSHOP: „MUSEK MÉCHT STAARK“

ist ein neuer Workshop mit der Musiktherapeutin Marianne Wiltgen-Sanavia. Er besteht aus 4 Einheiten à 45 Minuten. Zielgruppe ist Cycle 1/ Précoce & Préscolaire. Er baut auf ein integratives Konzept auf, d.h. die spielerische Förderung musikalischer Fähigkeiten und Kompetenzentwicklung durch Musik. Integrativ bedeutet einerseits die Anwendung eines präventiv therapeutischen Ansatzes mit dem Ziel zu fördern, stimulieren, stärken und andererseits die pädagogische Zielsetzung der Kenntnisvermittlung, Entwicklung und Üben von Fähigkeiten. Schwerpunkte sind:



- die musikalischen Potentiale - sich spüren und musikalisch erleben. Dies geschieht über Rhythmus (Rhythmus über Körper und Bewegung spüren und erleben, mit einfachen Rhythmusinstrumenten experimentieren), über Singen (die Stimme als Instrument entdecken, Elementare Stimmbildung – Entspannung, Haltung, Atmung, Resonanz, Ausdruck, Lieder in verschiedenen Sprachen lernen, Lieder erfinden) und über Hören (zu Musik malen, sich bewegen, Phantasie Reisen zu Musik, mit Musik entspannen)
- Talente entdecken, experimentieren, sich daran erfreuen und wertschätzen (Instrumente kennenlernen, mit einfach zu spielenden Instrumenten improvisieren und experimentieren)
- Soziale Kompetenzen, Empathie- und Beziehungsfähigkeit fördern (Identität: Wer bin ich, Wie bin ich, Integration in eine Gruppe, Kommunikation)

Das Schulprojekt: «Zesumme si mir staark!»

WORKSHOP: „WIE RAUMT DAT!?“

Ein neuer Workshop für den Cycle 4 mit Dipl.-Pädagoge Alexander Kries und Dipl.-Psychologin Mariya Markova. Er dauert 1 Morgen und beinhaltet:

- Mittels verschiedener Methoden (Interview/ Fragebogen, Übungen, Haushaltsparcours) setzen wir uns mit den Rollen von Mädchen und Jungen bei der Hausarbeit in der Familie – evtl. aber auch mit den Aufgabenteilungen an anderen Orten wie z.B. der Schule – auseinander! Sind Mädchen wirklich talentierter und auch geforderter bei den Haushaltsarbeiten? Bestätigt sich das Klischee vom Jungen, der von Haushaltsarbeiten weitgehend befreit ist bzw. eher „für das Grobe“ zuständig ist? Oder sehen die Realitäten von Mädchen und Jungen doch etwas vielseitiger aus?

WORKSHOP: „CHECK YOUR SOFTSKILLS !“

Dieser neue Workshop für den Cycle 4, welcher von Dipl.-Pädagoge Alexander Kries und Dipl.-Pädagogin Rolande Fellerich gehalten wird, dauert einen Morgen und befasst sich mit den Fragen:

- Sind viele Mädchen und Jungen ab einem bestimmten Alter wirklich nur noch tough, cool

oder zickig? Oder zeigen sie ihre „anderen Seiten“ einfach nur nicht überall und/ oder auf andere Weise? Welche Verhaltensweisen werden Mädchen und Jungen zugeschrieben?

- Im Workshop Check your softskills! werden wir uns der Beantwortung dieser Fragen mit Hilfe verschiedener Übungen annähern, der Existenz von „sozialen und kommunikativen Kompetenzen“ bei Mädchen und Jungen sicherer werden und gleichzeitig an ihrem weiteren Ausbau arbeiten!

Weitere Informationen erhalten Sie beim Chancengleichheitsdienst/ Service à l'Égalité des chances entre femmes et hommes der Gemeinde Sanem

KONTAKT:

Commune de Sanem
Service à l'Égalité des chances entre femmes et hommes

Ruth MARCHEWKA

Tél. 59 30 75-648

ruth.marchewka@sanem.lu



Les plans de réussite scolaire (PRS)

1. Définition¹

Le PRS confère, à la démarche qualité, un caractère dynamique et évolutif. Il entend responsabiliser tous les acteurs concernés. Si toutes les écoles visent la réussite de leurs élèves, chacune est maintenant appelée, à travers le PRS, à choisir la voie qui lui permettra d'atteindre ce but commun.

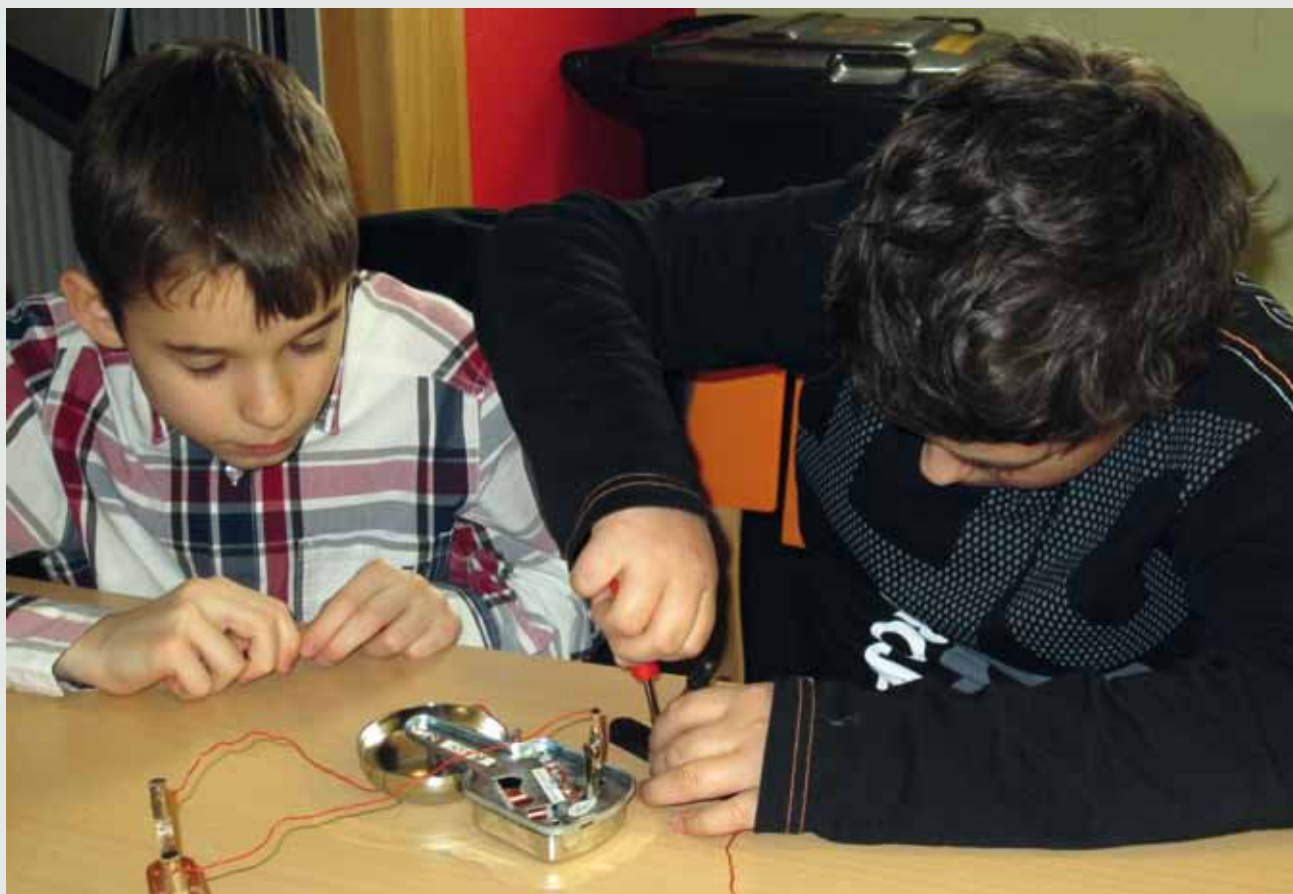
La mise en œuvre du PRS contribuera à développer des relations de confiance et de respect entre tous les acteurs scolaires, relations qui sont indispensables au bon fonctionnement de l'école.

Enfin, le PRS est davantage une approche réflexive qu'une démarche exigeant des ressources supplémentaires. Dans ce sens, le développement systématique et structuré d'un PRS aura pour effet, à la fois, une meilleure compréhension des enjeux, un rapprochement des acteurs et une plus grande cohérence des actions de l'école.

ad 1) extraits du guide d'information sur le PRS, MENFP 2009

2. Approche des écoles de notre commune

- Au cours de l'année scolaire 2010-2011, chaque entité école a défini son premier plan de réussite scolaire.
- Les objectifs PRS sont définis pour la période allant de 2011 à 2014. Les sous-objectifs sont par contre définis que pour l'année scolaire 2011-2012.
- Chaque PRS comprend une partie commune : les objectifs et les sous-objectifs de l'équipe SLD.
- Les PRS ont été établis par le personnel enseignant, en collaboration avec l'inspectorat, les représentants des parents et les responsables de la maison relais.

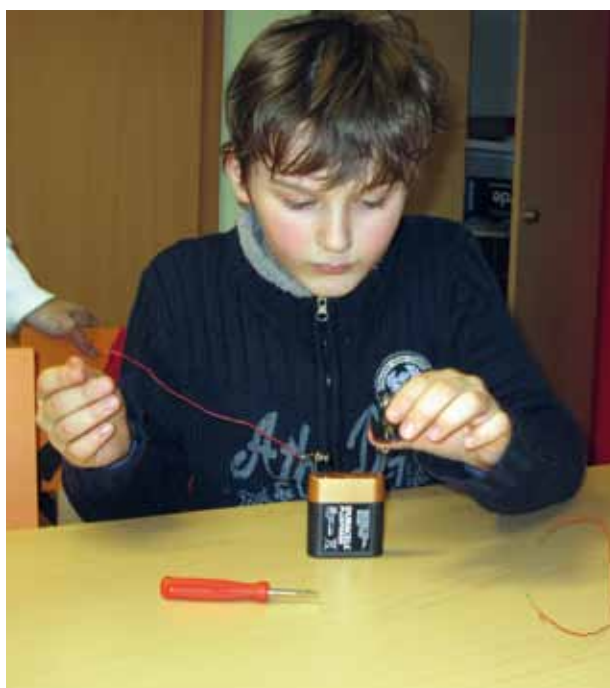




- Ensuite l'agence-qualité du Ministère de l'Éducation Nationale a avisé favorablement les différents PRS.
- En mars, le résultat a été présenté aux membres de la commission scolaire et du conseil communal et les plans ont été votés le 20 juin par le conseil communal, ensemble avec l'organisation scolaire de l'année scolaire 2011-2012.
- Entre juin et octobre 2012, les écoles ont fait ensemble avec l'agence-qualité du Ministère de l'Éducation Nationale une évaluation des sous-objectifs qui étaient à réaliser et ont procédé à la formulation des sous-objectifs pour l'année scolaire 2012-2013.

3. Les objectifs et les sous-objectifs des 6 PRS

- Les objectifs des 6 écoles n'ont pas changé, ils ont été définis pour une période allant jusqu'en 2014.
- Durant les derniers mois, les 6 écoles ont essayé, selon leurs moyens, à réaliser les sous-objectifs définis pour l'année scolaire 2011-2012. Les sous-objectifs n'ont pas pu être réalisés dans chaque école à 100%.



Le Centre thérapeutique

LE CENTRE THÉRAPEUTIQUE est une institution de la Fondation Kannerschlass.

Il offre une prise en charge d'enfants âgés entre 5 et 12 ans, enfants présentant des troubles de comportement social et émotionnel, des troubles déficitaires de l'attention avec ou sans hyperactivité, des troubles d'apprentissages scolaires.

Le Centre thérapeutique propose les structures suivantes:

« La Passerelle »

Structure de jour
SOLEUVRE

« Kannerhaus Tikkun »

Structure de jour et de nuit
KAYL

Prise en charge des enfants:

Elle est assurée par une équipe pluridisciplinaire : 2 psychologues/psychothérapeutes, 1 assistante d'hygiène sociale, 5 éducateurs(-trices) gradué(e)s et diplômé(e)s avec formations spécifiques, 2 enseignants(-tes).

Elle est limitée dans la durée, allant de quelques mois à deux ans au maximum.

Nombre d'enfants : 14

L'objectif est d'amener les enfants à prendre conscience de leur problématique et de leur donner les moyens pour mieux gérer les situations difficiles pour eux.

La collaboration des parents est une condition d'admission de l'enfant au Centre.

La famille est toujours impliquée dans la démarche en ayant des entretiens réguliers avec les thérapeutes familiaux.



Le Centre thérapeutique

Activités thérapeutiques:

Suivant un horaire élaboré en équipe, l'enfant est amené à participer à des ateliers en individuel ou en groupe où il est stimulé dans les différents domaines de son développement (psychomoteur, social, émotionnel, cognitif, langagier):

Ateliers:

- d'entraînement à l'attention et à la concentration
 - de psychomotricité
 - de connaissances générales
 - de créativité
 - de jeux de rôle
 - d'expression corporelle
 - de relaxation
 - de jeux libres
- etc.

École:

Un suivi scolaire est assuré par deux enseignants(-tes) dans des groupes-classe à nombre d'élèves réduit (2-7 élèves). Les enseignants travaillent en équipe et prennent en charge les élèves individuellement, selon leur niveau et selon leurs capacités scolaires, avec adaptation des programmes scolaires / des méthodes / du matériel didactique si nécessaire.

Le nombre d'heures de cours est fixé suivant les besoins de chaque enfant.

Sont enseignées les branches principales: allemand, mathématiques, français.

Structures afférentes au Centre thérapeutique:

Foyer «Demian»
ESCH/ALZETTE

Foyer «Jacoby»
DIFFERDANGE

CONTACT:

Peuvent nous contacter des parents, des enseignants, des personnes professionnelles encadrant l'enfant, des personnes de la famille...

Enseignantes du Centre thérapeutique:

Elisabeth HILGER
Pascale TEMPELS
Tel: 59 20 14- 54
(salle de classe)



Centre thérapeutique

Site Internet: www.kannerschlass.lu
12, rue Winston Churchill
L-4434 SOLEUVRE
E-Mail: la.passerelle@kannerschlass.lu
Tel: 59 20 14 - 1



Charte de la Commune de Sanem pour les enfants, pour les parents, pour les enseignants

L'objectif de cette charte est

- d'assurer un climat d'entente entre enfants, enseignants et parents dans les écoles;
- de développer la tolérance, le respect et l'équité;

UN TRAVAIL D'EQUIPE

Charte pour les enfants

1. Nous nous respectons les uns les autres et nous ne frappons personne.
2. Nous faisons preuve de tolérance: chacun a le droit d'avoir et d'exprimer ses opinions.
3. Nous nous écoutons les uns les autres et ne nous coupons pas la parole.
4. Nous sommes honnêtes et ne mentons pas.
5. Afin que chacun puisse étudier en paix et qu'il n'y ait pas d'accidents, nous ne crions ni ne courons dans le bâtiment.
6. Nous arrivons à l'école à l'heure.
7. Nous respectons le matériel de l'école et des autres élèves.
8. Nous ne prenons en aucun cas des affaires qui ne nous appartiennent pas.
9. Le téléphone portable reste éteint pendant les heures de cours, donc aussi pendant les récréations.
10. Nous n'apportons des objets de valeur que sous notre propre responsabilité.
11. Les objets trouvés doivent être remis à l'instituteur ou à l'institutrice.
12. Nous maintenons la propreté du bâtiment et de la cour d'école et jetons nos déchets à la poubelle.
13. Lorsque nous trouvons des objets dangereux (morceaux de verre, seringues,...), nous les

laissons par terre et en informons directement un membre du personnel enseignant.

14. Nous écoutons les membres du personnel enseignant et nous en tenons à ce qu'ils nous disent.
15. La sonnerie nous signale l'heure de rentrer ou de sortir.
16. Avant de rentrer, nous allons à notre place.
17. Tous les enfants sortent pendant la récréation, seul l'instituteur ou l'institutrice accorde les exceptions.
18. Nous ne courons pas hors de la cour d'école.

Charte pour les parents

1. Nous veillons à ce que nos enfants arrivent à l'heure à l'école.
2. Nous faisons en sorte que le matériel scolaire et les travaux de nos enfants soient en ordre et qu'ils n'oublient pas les affaires dont ils ont besoin pour les cours. Nous rangeons de temps à autre leur cartable.
3. Nous n'oublions pas que nos enfants ont mérité un en-cas sain pour la récréation.
4. Si nos enfants ne participent pas au cours de gymnastique ou de natation, nous rédigeons une excuse.
5. Si nos enfants manquent les cours, nous rédigeons une excuse à l'adresse du personnel enseignant. Pour plus de 2 jours d'absence, un certificat médical est nécessaire.
6. Nous récupérons nos enfants de l'école de façon ponctuelle.
7. Dans l'intérêt de notre enfant, nous travaillons en collaboration avec le personnel enseignant.
8. L'enseignant est notre premier interlocuteur si notre enfant a un problème au sein de sa classe.

9. Afin de discuter avec le personnel enseignant, nous prenons au préalable un rendez-vous.
10. A la maison, nous créons un climat de calme et de patience pour nos enfants, dans lequel il leur est possible d'étudier de manière indépendante et ainsi d'apprendre à devenir autonome.
11. Nous n'accompagnons nos enfants que jusqu'à la cour d'école. Dans la cour ils sont surveillés par le personnel enseignant.

Charte pour les enseignants

1. Nous créons une atmosphère dans laquelle chaque enfant se sent à l'aise pour apprendre.
2. Nous respectons les enfants et leurs qualités diverses et agissons le plus possible en fonction de leurs besoins.
3. Nous transmettons aux enfants un savoir de base optimal pour leur vie future.
4. Nous nous efforçons d'avoir de bonnes relations avec les parents et nous sommes ouverts au dialogue.
5. Nous nous montrons disponibles à informer les parents.
6. Nous faisons preuve de tolérance et d'ouverture.
7. Nous arrivons de manière ponctuelle à l'école.
8. Nous nous acquittons consciencieusement de notre devoir de surveillance.
9. Nous discutons entre nous et nous conseillons les uns les autres.
10. Nous travaillons en permanence à notre fonction d'exemple pour l'équité, l'ordre et la discipline.



Pour l'école, achetez malin

Rester cool et malin à la fois

Pour la rentrée des classes, il est possible de consommer de façon intelligente, sans gaspiller son argent, d'acheter des produits qui respectent l'environnement, d'exclure toute matière dangereuse pour la santé tout en restant cool.

Connaissez-vous les Eco Labels?

L'Eco Label garantit la nature écologique et la non-covité du produit, contrôlé suivant des standards sévères.

Vérifiez sur l'emballage si le produit que vous allez acheter porte un tel label.

- ▶ *Akaf (plus) est une initiative pour promouvoir l'achat responsable de produits qui respectent l'environnement au niveau des communes. Par votre comportement, vous pourrez soutenir l'action de cette initiative.*

Dix fois plus d'emballage que de produits?

Refusez le gaspillage irresponsable.

N'achetez que des produits emballés de façon raisonnable.

Les petits papiers... et les grands!

Blocs-notes, cahiers, feuillets..., l'école est grande consommatrice de papiers de toutes sortes.

Pour éviter l'abattage d'arbres, réduire l'utilisation de produits chimiques et permettre des économies substantielles d'eau et d'énergie, achetez du papier 100% recyclé et blanchi sans chlore.



- ▶ *Le Label FSC vous garantit que le bois utilisé dans la fabrication provient de forêts qui bénéficient d'une gestion durable.*

Allez housse!

Les housses, fardes et classeurs sont souvent fabriqués avec du PVC (polychlorure de vinyle). En tant que déchet, le PVC pose problème.

- ▶ *Utilisez plutôt des produits sans matière plastique, sinon en polyéthylène (PE) ou en polypropylène (PP) qui sont des matières facilement recyclables. Mieux encore: il existe aussi des produits fabriqués en carton 100% recyclé.*

Les cartables, euh... les sacs à dos plutôt

Cool, le sac à dos! Et cher! L'année suivante, il n'est plus cool du tout et devient un déchet dont il faut se débarrasser. Faut-il vraiment participer à ce gaspillage insensé?

Justement, il existe des sacs, des produits destinés au transport des livres et du matériel de l'élève qui permettent de ne pas y participer.

- ▶ *Achetez des produits attirants et durables en cuir, ou en tissu, sans plastique! C'est plus raisonnable.*

Les troussees

Les belles troussees dans toutes les couleurs de l'arc-en-ciel! Elles deviennent des déchets en un temps record, nécessitant un traitement difficile.

- *Achetez durable: bois labélisé FSC, cuir, tissus. C'est beau et ça tient longtemps. N'achetez que des troussees vides! Vous jetteriez la moitié du contenu. Achetez utile.*

Les crayons

- *Veillez à ce qu'il n'y ait pas de métaux lourds ni dans la mine ni dans la laque. Achetez plutôt des crayons sans laques du tout. Faites attention à la mention CE et EN71-3. Ces produits respectent santé et environnement.*

En plus, avec une gomme - qui ne pollue pas! - les corrections se font sans aucun problème.



Les stylos à encre, les stylos à bille et leurs cartouches

Le stylo en métal ou en bois se recycle facilement. En tant que déchet, le stylo en PVC pose problème.

- *Faites votre choix en tant que citoyen responsable! Les cartouches jetables sont chères et polluantes. Utilisez des cartouches rechargeables et des encres à base d'eau de préférence de couleur bleue, dépourvue de métaux lourds.*

Feutres et effaceurs

Les feutres sont pratiques et populaires... mais polluants et mauvais pour la santé: ils peuvent contenir des solvants, des colorants, des agents blanchissants et des conservateurs.

- *Evitez les feutres, sinon utilisez des produits rechargeables à base d'encres sans produits solvants, sans pièces en PVC.*

Couleurs en cire

- *Utilisez des produits portant les marques CE et EN71-3 fabriqués à partir de cires naturelles. Préférez-les aux feutres.*

Taille-crayons, règles, gommes

- *Gommes en caoutchouc naturel, taille-crayons et règles en bois, voilà le choix raisonnable.*

Colles

Parmi l'offre énorme, choisissez des colles sans colorants ni solvants, qui laissent l'utilisateur en bonne santé.

- *A éviter: les colles rapides et les colles à deux composants.*

Collation

Choisissez des boîtes réutilisables pour l'emballage du manger et des bidons en métal léger pour les boissons.

Voici quelques labels et désignations que vous reconnaîtrez:



(une initiative de 'E Umweltberodung Lëtzebuerg' et du Ministère de l'Education Nationale)

COURS D'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX COURS D'ÉDUCATION MORALE ET SOCIALE

Les élèves des cycles 2 à 4 de l'enseignement fondamental fréquentent obligatoirement soit les cours d'enseignement religieux soit les cours d'éducation morale et sociale. Le nombre de ces leçons est de deux par semaine et par classe.

L'inscription au cours soit d'éducation morale et sociale soit d'instruction religieuse est obligatoire et ne pourra être modifiée au cours de l'année scolaire (Règlement grand-ducal du 3 août 1998).

Les enfants qui vont fréquenter le cycle 2.1. de l'enseignement fondamental pendant l'année scolaire à venir reçoivent une fiche d'inscription. Cette fiche doit parvenir au service scolaire pour le délai fixé sur la fiche d'inscription.

Les parents dont les enfants fréquentent les autres classes des cycles 2 à 4 de l'enseignement fondamental et qui désirent faire un transfert pour l'année scolaire à venir, sont priés de faire une demande écrite au service scolaire avant le 1er mai.

Toute demande qui nous parvient après ce délai ne pourra plus être prise en considération.

Des cours de doctrine chrétienne sont offerts dans toutes les classes des cycles 2 à 4.

Personnel catéchiste:

école Belvaux-Poste	BROSIUS Yves
école Chemin Rouge	MEYERS Lidia, SCHILTZ Suzette
école Ehlerange	SCHUMMER Monique, WIETHOFF Nadia
école de Sanem	SCHUMMER Monique
école Scheuerhof	RODERBURG Myriam
école Soleuvre 2000	LEYSEN Marie-Léonie

Cours d'éducation morale et sociale

Ces cours sont destinés à offrir une alternative non-confessionnelle à l'instruction religieuse et s'adressent aux parents qui veulent faire bénéficier leurs enfants d'un cours de morale neutre de toute religion.

Personnel:

école Belvaux-Poste	assuré par les enseignants "team-teaching" de l'école
école Chemin Rouge	STORS Nadja + un enseignant à désigner
école Ehlerange	assuré par les enseignants "team-teaching" de l'école
école de Sanem	SCHONG Pascale
école Scheuerhof	LOPEDOTE Kim, ROSA Claudia
école Soleuvre 2000	WALISCH Françoise

Obligations scolaires - Dispenses

Obligation de fréquenter l'école

Extraits de la loi du 6 février 2009 relative à l'obligation scolaire

- Art. 2: Tout enfant habitant le territoire du Grand-Duché âgé de trois ans ou plus a droit à une formation scolaire qui, complétant l'action de sa famille, concourt à l'éducation. Ce droit est garanti par l'État conformément aux dispositions des lois régissant les différents ordres d'enseignement.
- Art. 7: Tout enfant habitant le Luxembourg âgé de quatre ans révolus avant le 1^{er} septembre, doit fréquenter l'École. Cette obligation s'étend sur douze années consécutives à partir du 1^{er} septembre de l'année en question.
- Art. 8: La formation scolaire obligatoire s'accomplit dans les établissements scolaires publics. Elle consiste en la participation régulière à tous les cours et activités scolaires.
- Art. 9: La formation scolaire obligatoire peut également être suivie dans une école privée, une école européenne ou à l'étranger. Elle peut aussi être dispensée à domicile sous les conditions déterminées par la loi.
- Art. 13: L'administration communale informe les parents du début de l'obligation scolaire de leur enfant et l'inscrit d'office dans une école primaire dans le ressort scolaire de leur domicile. Les parents inscrivent leur enfant à un lycée du moment où il remplit les conditions d'admission.
- Art. 14: Les parents ont l'obligation de veiller à ce que leur enfant fréquente régulièrement l'École et participe aux cours et activités scolaires.
- Art. 16: Lorsqu'un enfant manque spontanément les cours, les parents doivent sans délai informer le titulaire ou le régent de classe et lui faire connaître les motifs de cette absence. Les modalités d'information en cas d'absence sont déterminées par les lois régissant les différents ordres d'enseignement. Les seuls motifs légitimes sont la maladie, le décès d'un proche et la cas de force majeure.
- Art. 17: Des dispenses de fréquentation peuvent être accordées sur demande motivée des parents. Les dispenses sont accordées soit par le titulaire ou le régent de classe pour une durée ne dépassant pas une journée, soit par le prési-

dent du comité d'école ou le directeur du lycée pour une durée dépassant une journée. Sauf autorisation du ministre, l'ensemble des dispenses accordées ne peut dépasser quinze jours dont cinq jours consécutifs par année scolaire.

- Art. 18: Dans tous les cas où l'élève est inscrit dans une école primaire autre que celle de la commune de résidence, les parents informent sans délais et au plus tard huit jours après le début des cours, moyennant remise d'une copie du certificat d'inscription délivré par l'école, l'administration communale de leur résidence. Les parents qui entendent donner l'enseignement de leur enfant à domicile font une déclaration à la commune.
- Art. 21: Lorsque le collège des bourgmestre et échevins ou le bureau du syndicat scolaire informé par le président du comité d'école ou le directeur du lycée constate une infraction des articles 7, 13 et 14, il met les parents en demeure par écrit de se conformer à la loi et leur rappelle les sanctions pénales encourues. À défaut des parents de se conformer à l'obligation scolaire dans un délai de huit jours à partir de la mise en demeure qui leur est adressé conformément à l'alinéa qui précède, le collège des bourgmestre et échevins, informé respectivement par le président du comité d'école ou le directeur du lycée, en informe le ministère public territorialement compétent. Les infractions aux articles 7, 13 et 14 de la présente loi sont punies d'une amende de vingt-cinq à deux cent cinquante euros.

Admission à l'école

Extraits de la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental (chapitre II. Les élèves – Section 1 – L'admission à l'école)

- Art. 18: Chaque enfant habitant le Grand-Duché et âgé de trois ans révolus avant le 1^{er} septembre peut fréquenter une classe d'éducation précoce dans une école de sa commune de résidence. L'admission se fait en principe au début de l'année scolaire sur demande écrite des parents adressée à l'administration communale avant le 1^{er} avril. Le conseil communal peut également décider des admissions au début du deuxième et troisième trimestre.
- Art. 19: Chaque enfant habitant le Grand-Duché doit fréquenter l'école communale dans le ressort scolaire de sa commune de résidence, à moins qu'il ne soit inscrit

dans une autre école communale de sa commune de résidence, dans une école de l'État ou une École européenne, dans une école privée ou dans une école à l'étranger ou qu'il ne reçoive un enseignement à domicile.

Art. 20: Les parents peuvent demander l'admission de leur enfant dans une autre école de leur commune que celle du ressort scolaire de sa résidence. Ils adressent une demande écrite dûment motivée au collège des bourgmestre et échevins concerné qui donne suite à la demande si l'organisation scolaire le permet et après avoir fait vérifier les motifs de la demande par les services compétents. Ils peuvent également demander l'admission de leur enfant dans une école d'une autre commune. Dans ce cas, ils adressent une demande écrite dûment motivée au collège des bourgmestre et échevins de la commune où ils entendent inscrire leur enfant. Celui-ci donne suite à la demande si l'organisation scolaire de la commune d'accueil le permet et après vérification des motifs par les services compétents. Sont considérés comme motifs valables la garde de l'enfant par un membre de la famille jusque et y compris le 3^e degré, la garde de l'enfant par une tierce personne exerçant une activité d'assistance parentale agréée par l'État, la garde de l'enfant par un organisme oeuvrant dans le domaine socio-éducatif agréé par l'État et la situation du lieu de travail des parents. Dans le cas où la commune d'accueil accepte la demande, la commune d'origine prend en charge les frais de scolarité de l'enfant dans la commune d'accueil. Un règlement grand-ducal détermine les modalités d'une telle admission ainsi que le mode de calcul des frais de scolarité.

Art. 21: Les parents qui entendent faire donner à leur enfant l'enseignement à domicile doivent indiquer leurs motifs dans leur demande et solliciter l'autorisation auprès de l'inspecteur d'arrondissement. Cette autorisation peut être limitée dans le temps. L'enseignement à domicile doit viser l'acquisition des socles de compétences définis par le plan d'études. Dans des circonstances dûment justifiées, notamment si les parents entendent faire donner à leur enfant un enseignement à distance, l'inspecteur d'arrondissement peut accorder une dispense d'enseignement de l'une ou de l'autre matière prévue à l'article 7. L'enseignement à domicile est soumis au contrôle de l'inspecteur. S'il est constaté que l'enseignement dispensé ne répond pas aux critères définis ci-dessus, l'élève est inscrit d'office à l'école de sa commune de résidence. Il en sera de même en cas de refus opposé à l'inspecteur de procéder au contrôle

Modalités suivant lesquelles un enfant peut être admis dans une école d'une commune autre que sa commune de résidence

extraits du règlement grand-ducal du 14 mai 2009 déterminant les modalités suivant lesquelles un enfant peut être admis dans une école d'une commune autre que sa commune de résidence ainsi que le mode de calcul des frais de scolarité.

Art. 1. Les parents qui entendent faire scolariser leur enfant dans l'école d'une autre commune que celle de leur résidence adressent, avant le 1^{er} mai de l'année précédant la rentrée scolaire, une demande écrite et motivée au collège des bourgmestre et échevins de la commune où ils entendent faire scolariser leur enfant.

Art. 2. Le collège des bourgmestre et échevins communique sa décision aux parents avant le 15 mai. En cas d'acceptation de la demande, les parents en informent la commune d'origine dans la huitaine, l'enfant est inscrit par l'administration communale concernée sur la liste des enfants scolarisés dans la commune pour l'année scolaire en question.

Art. 3. Le retour d'un élève dans l'école de sa commune de résidence se fait sur simple information par les parents de l'administration communale de résidence. L'enfant est inscrit d'office sur la liste des élèves pour l'année scolaire en question. L'administration communale en informe la commune où l'enfant était scolarisé durant l'année scolaire en cours.

Art. 4. La détermination des frais de scolarité par la commune d'accueil se base exclusivement sur les frais occasionnés par les fournitures en nature aux élèves.

Art. 5. Tout changement d'école intervenant au cours de l'année scolaire est notifié à l'inspecteur respectif par les titulaires de l'ancienne et de la nouvelle classe fréquentée par l'enfant. Chaque entrée et sortie d'enfant au cours de l'année est saisie dans le système de gestion des élèves par le titulaire des classes concernées.

Art. 6. Lors d'un changement d'école la transmission des données scolaires de l'enfant, et notamment son dossier d'évaluation, de l'école d'origine à l'école d'accueil se fait par l'intermédiaire des présidents du comité d'école. Si l'enfant part sans indiquer la nouvelle école où il sera scolarisé, les documents visés ci-dessus sont gardés à l'école. Si l'enfant part pour une école à l'étranger, les documents sont remis aux parents à leur demande.



Les acteurs de l'école



Les enfants

1388 élèves

fréquentent les classes de l'enseignement fondamental de la Commune de Sanem.

314 élèves

fréquentent les 20 classes des cycles 1.1. et 1.2. de l'enseignement fondamental (moyenne 15,70 enfants par classe)

981 élèves

fréquentent les 66 classes des cycles 2, 3 et 4 de l'enseignement fondamental (moyenne 14,86 enfants par classe)

93 enfants

fréquentent les 6 groupes de l'éducation précoce.

Extrait de la Nouvelle Loi Scolaire

Missions de l'Ecole

Art.3. La formation scolaire favorise l'épanouissement de l'enfant, sa créativité et sa confiance en ses capacités. Elle lui permet d'acquérir une culture générale, le

prépare à la vie professionnelle et à l'exercice de ses responsabilités de citoyen dans une société démocratique. Elle l'éduque aux valeurs éthiques fondées sur la Déclaration universelle des droits de l'homme et l'amène à respecter l'égalité entre les filles et les garçons. Elle constitue la base de l'éducation permanente.

Les familles sont associées à l'accomplissement de ces missions. Pour favoriser l'équité des chances, les dispositions appropriées rendent possible l'accès de chacun, en fonction de ses aptitudes et de ses besoins particuliers, aux différents types ou niveaux de la formation scolaire

Surveillance des élèves

La surveillance des élèves des classes de l'enseignement fondamental se fait à tour de rôle par des membres du personnel enseignant. La surveillance doit être assurée à l'intérieur du bâtiment scolaire et dans la cour de récréation:

- pendant les 10 minutes qui précèdent le commencement des cours (matin et après-midi)
- pendant les récréations
- pendant les 10 minutes qui suivent la fin des cours



Les enseignants de l'année scolaire 2012-2013



Ecole 2000 Soleuvre

De gauche à droite 1^{ère} rangée: Laurence MAZZI, Eliane STEFFES

De gauche à droite 2^{ème} rangée: Ronny WESTER, Johanna THILL, Béa LAHURE

De gauche à droite 3^{ème} rangée: Christine MARSON, Liane SZABO, Nadine BINSFELD, Marie-Léonie LEYSEN, Pascal THEISEN, Françoise WALISCH, Luc CASTAGNA, Marc THEIS

De gauche à droite dernière rangée: Ludovic HUBERTY, Diane ARANI, Marc JUNG, Pitt KOSTER



Ecole Biele-Post

De gauche à droite:

Daniela ATZEI, Carine LINSTER, Federica ATZEI, Jennifer SCHWARMES, Georges WEIS, Yves BROSIUS, Roberto LISPI, Deborah SATIRI, Nadine KLENSCH, René RINGS, Thierry ANDRE, Max FREILINGER, Nicole SCHMIT, Cyrille NEY, Joëlle BATTING, Gilles TRIERWEILER, Corinne FREILINGER, Rémy SONNETTI, Lee LUCIARINI, Pascale TEMPELS

Assis de gauche à droite:

Pascal RAACH, Sylvia DEMUTH, Christiane PESCH, Pierre SCHILTZ, Joël WINTERSDORF, Danielle REISER

Les enseignants de l'année scolaire 2012-2013



Ecole Ehlerange

De gauche à droite 1^{ère} rangée:

Peggy WALISCH, Joëlle THOMMES, Christine LUZI, Cynthia WAGENER, Sandy TIRODE,
Carole MÜLLER, Nadia WIETHOFF

De gauche à droite 2^{ème} rangée:

David CIACCHI, Dan TONNAR, Jos KIRPS, Tessy KAUFMANN, David MARINANGELI, Nathalie BETZ



Ecole Sanem

De gauche à droite:

Claudine THILL, Marthe DELLI ZOTTI, Véronica PICCO, Marianne ZAHLES, Mylène PHILIPPY, Pascale SCHONG,
Ginette HINTERSCHIED, Anik MULLER, Alessandra ATZEI, Lenka DIVIS, Jeannette BUSO, Martine COPETTE,
Isabelle LOPES, Monique SCHUMMER, Sandy HALSDORF, Anouk KRIEPS, Isabelle RINGS, Sylvie OSUCH,
Martien WEILER, Carole EWEN, Marianne Termont, Kim KOSTER

Les enseignants de l'année scolaire 2012-2013



Ecole Chemin Rouge

De gauche à droite:

Carlo FERRANTE, Manon CARRARA, Carole BIREN, Tessy BARTHOLMÉ, Jeanne COLLING, Marco HARY, Lynn GARDULA, Cynthia LEVI, Ben MALANÉ, Vincent NOTHUM, Eric JEITZ, Georges WALTHER, Stephanie BRITZ, Sarah FRÉDÉRIK, Carole LAMBORELLE, Fabienne ALBONETTI, Serena LEONI, Danielle JUNGEN, Martine SASSEL, Julie VIDOTTO, Stephanie WEIS, Christiane THEIS, Sandra MATHIAS, Patrice TRIERWEILER, Morgane BJAOUI, Judith SBARRA, Danielle THEIS, Cindy MARQUES, Cindy KLEIN, Suzette SCHILTZ, Lynn EYSCHEN, Carole WELBRICH, Li LUCIANI, Laura SPIGARELLI



Ecole Scheierhaff

De gauche à droite 1^{ère} rangée:

Kim ANEN, Laurent SCHLECK, Danielle SCHMIT, Monique WEIBEL, Laurence REICHLING, Caroline GIACOMINI, Kim LOPEDOTE, Kirsten GUILLAUME, Anna STOLTMANN

De gauche à droite 2^{ème} rangée:

Bonny GUIRSCH, Guy THEIS, Marc CONZEMIUS, Richard CZERWONKA, Patrick NEY, Joël MORANG

Les enseignants de l'année scolaire 2012-2013



Ecole Soleuvre - Centre

De gauche à droite:

Lenka DIVIS, Tania RAGLEWSKI, Nathalie WILTGEN, Martine BEAUME, Pascale GENGLER, Sarah PIERRE

La Commission Scolaire

Extraits de la Nouvelle Loi scolaire:

Art.50.

Au niveau communal, le partenariat entre les autorités scolaires, le personnel des écoles et les parents d'élèves s'exerce à travers la commission scolaire communale qui est un organe consultatif du conseil communal.

La commission scolaire communale est constituée selon le cas par la commune ou par le syndicat de communes.

Sans préjudice des attributions prévues dans d'autres articles, la commission scolaire a pour mission:

1. de coordonner les propositions concernant l'organisation des écoles et les plans de réussite scolaire et de faire un avis pour le conseil communal;
2. de faire le suivi de la mise en œuvre de l'organisation scolaire et des plans de réussite scolaire;
3. de promouvoir les mesures d'encadrement périscolaire en favorisant l'information, les échanges et la concertation entre les parents, le personnel intervenant dans les écoles et les services et organismes assurant la prise en charge des élèves en dehors de l'horaire scolaire normal;
4. d'émettre un avis sur les rapports établis par l'Agence pour le Développement de la qualité de l'enseignement dans les écoles et de porter à la connaissance du collège des bourgmestre et échevins tout ce qu'elle juge utile ou préjudiciable aux intérêts de l'enseignement fondamental;
5. d'émettre un avis sur les propositions concernant le budget des écoles;
6. de participer à l'élaboration de la conception, de la construction ou de la transformation des bâtiments scolaires.

Composition de la Commission Scolaire:

Mme CECCHETTI Myriam, présidente (Déi Gréng)
M. BROSIUS Yves, représentant de l'instruction religieuse et morale
M. GIERENZ Steve, membre (LSAP)
M. HOLLERICH Hubert, membre (Déi Lénk)
M. KÜNZER Jeff, représentant du conseil des parents
Mme LEMMER Véronique, membre (DP)
Mme LETSCH Jeanne, inspectrice
M. OLMO Serge, représentant des structures d'accueil
Mme PREGNO-FORESI Liviana, membre (LSAP)
M. REINESCH Laurent, représentant du conseil des parents
Mme REUTER-BAULER Carine, membre (CSV)
Mme SCHMITT Myriam, membre (Déi Gréng)
M. STASIAK Paul, représentant du conseil des parents
Mme POIGNARD Nadine, repr. du personnel enseignant
M. THEIS Guy, représentant et délégué du personnel enseignant
M. TONNAR Daniel, suppléant du personnel enseignant
M. WINTERSDORF Joël, repr. du pers. enseignant suppléant
M. REUTER Steve, secrétaire
Mme FABER-HUBERTY Chantal, suppléante (Déi Gréng)
Mme GREISCH-REMACKEL Gaby, suppléante (LSAP)
M. HUBERTY Mario, suppléant (CSV)
M. JEITZ Francis, suppléant (DP)
M. LOEB Sammy, suppléant du conseil des parents
Mme SCHNEIDER Fabienne, suppléante (Déi Lénk)



Les comités d'école et le comité de cogestion des enseignants de la commune de Sanem

Conformément à la nouvelle législation en vigueur, un comité de cogestion du personnel enseignant a été créé en 2009 dans la commune de Sanem.

Le comité de cogestion coordonne les propositions concernant l'organisation scolaire et le budget des écoles et veille à un échange d'informations et de bonnes pratiques entre les différentes écoles de la commune. Il défend les intérêts des enseignants et des enfants leur confiés et collabore avec l'inspectorat et les autorités communales à la bonne gestion des écoles.

Le comité de cogestion est composé de 8 personnes : les 6 présidents des comités d'école sont cooptés d'office comme membres du comité de cogestion.

La composition est complétée par un représentant du cycle 1 et par un représentant de l'équipe SLD. La composition pour l'année scolaire 2013-2014 est la suivante:

BELVAUX-POSTE:	Joël WINTERSDORF
CHEMIN ROUGE:	Georges WALTHER
EHLERANGE:	Daniel TONNAR
SANEM:	Marianne TERMONT
SCHEUERHOF:	Guy THEIS
SOLEUVRE:	Pascal THEISEN
CYCLE 1:	Pascale GENGLER
Équipe SLD:	Nadine POIGNARD



COMITÉS D'ÉCOLE DE LA COMMUNE DE SANEM

En 2009, les 6 écoles fondamentales de la commune de Sanem se sont également dotées de comités, qui comprennent, selon le nombre du personnel enseignant du bâtiment respectif, entre 3 et 5 membres.

Les missions du comité d'école sont e.a. l'élaboration d'une proposition d'organisation de l'école et d'un plan de réussite scolaire, la détermination des besoins en formation continue et l'organisation de la gestion du matériel informatique et didactique de l'école.

Les membres du comité d'école sont élus pour la durée de 5 années.

La composition des différents comités d'école de la commune de Sanem est actuellement la suivante :

- BELVAUX-POSTE:** Joël WINTERSDORF (président), Christiane PESCH et Thierry ANDRÉ
- CHEMIN ROUGE:** Georges WALTHER (président), Judith THILTGES, Patrice TRIERWEILER, Tessy BARTHOLMÉ et Marco HARY
- EHLERANGE:** Daniel TONNAR (président), Tessy KAUFFMANN, Cynthia WAGENER et Jos KIRPS
- SANEM:** Marianne TERMONT (présidente), Micky GENGLER et Sandy HALSDORF
- SCHEUERHOF:** Guy THEIS (président), Danielle KLEIN, Laurence REICHLING et Caroline GIACOMINI
- SOLEUVRE:** Pascal THEISEN (président), Ludovic HUBERTY et Ronny WESTER



Le Comité de Cogestion:

De gauche à droite: Daniel Tonnar, Pascal Theisen, Nadine Poignard, Guy Theis, Carmen Siebenaler (secrétaire CIS), Joël Wintersdorf, Pascale Gengler, Georges Walther, Marianne Termont

Le conseil des parents



Le conseil des parents de la commune de Sanem, structure officielle participant de manière active à la vie scolaire, est composé de représentants des parents d'élèves des écoles Bieles-Poste, Chemin-Rouge, Ehlerange, Sanem, Scheierhaff, Soleuvre 2000 et Centre. Trois représentants du conseil des parents ont également assisté aux réunions de la commission scolaire.

Sa fonction représentative et consultative consiste à être à l'écoute de tous les enfants et des parents de la commune. Tant par le biais de ses représentants siégeant au sein de la commission scolaire que des réunions avec les enseignants au sein des divers établissements, un dialogue et une collaboration entre les partenaires scolaires se sont instaurés.

Des échanges d'idées et d'informations, diverses doléances parentales ainsi que des questions d'actualité en termes de sécurité des infrastructures, d'organisation scolaire, d'organisation de manifestations ont été répercutées à divers niveaux. A noter que divers parents ont prêté main forte dans l'organisation événementielle scolaire.

L'objectif est de maintenir un cadre sécurisant pour nos enfants et de sensibiliser les divers acteurs, impliqués dans le système scolaire, à cette précieuse entraide.

Extraits de la Nouvelle Loi Scolaire:

Article 48:

Tous les deux ans, les parents des élèves de chaque école, convoqués en assemblée par le président du comité d'école, ou à défaut, le responsable d'école, élisent au moins deux représentants des parents qui ne sont pas membres du personnel intervenant dans l'école. L'assemblée détermine le nombre de représentants des parents et les modalités d'élection de ces derniers. A défaut de candidatures aux élections, le conseil communal peut désigner des représentants des parents d'élèves.

Art.49.

Sur convocation du président du comité de l'école ainsi que chaque fois qu'ils en font demande, les représentants des parents se réunissent avec le comité de l'école, pour:

1. discuter, et le cas échéant, amender et compléter la proposition d'organisation de l'école ainsi que le plan de réussite scolaire élaborés par le comité d'école;
2. organiser les réunions et manifestations communes des partenaires scolaires;
3. formuler, en y associant les élèves, des propositions sur toutes les questions en relation avec l'organisation de la vie scolaire.

Il y a au moins trois réunions par année scolaire.



Eltererot 2011/2013 - gëtt virun Enn 2013 nei gewielt

M ^{me} ALLARD-MORTH Madelaine - rue de France, 47 - 4446 BELVAUX	Belvaux-Poste
M. BERNAT Steve - rue Nicolas Meyers, 16 - 4918 BASCHARAGE	Chemin Rouge
M ^{me} DA SILVA PEREIRA-PITEIRA DE OLIVEIRA Patricia - rue du bois, 9 - 4421 SOLEUVRE	Scheuerhof
M ^{me} FABER-HUBERTY Chantal - rue d'Esch, 69 - 4380 EHLERANGE	Ehlerange
M ^{me} GOTH-HEINRICH Annick - rue d'Oberkorn, 100 - 4475 SOLEUVRE	Scheuerhof
M. HERCKES Patrice - rue d'Esch, 130 - 4440 SOLEUVRE	Soleuvre 2000
M. HUMBEL Frédéric - rue Pierre Frieden, 19 - 4448 SOLEUVRE	Chemin Rouge
M ^{me} KAYL-MEDINGER Nadine - rue Metzlerlach, 258 - 4441 SOLEUVRE	Chemin Rouge
M. KÜNZER Jeff - rue Emile Mayrisch, 75 - 4470 SOLEUVRE	Scheuerhof
M. LAMBORELLE Robert - cité Schmiedenacht, 21 - 4993 SANEM	Sanem
M. LEBBORONI Renato - quartier de l'église, 19 - 4443 BELVAUX	Belvaux-Poste
M. LOEB Sammy - rue Brillbaach, 12 - 4380 EHLERANGE	Ehlerange
M ^{me} MAJERUS-MORANG Sophie - rue d'Esch, 16 - 4985 SANEM	Sanem
M. NOËL Daniel - rue de la croix, 25 - 4435 SOLEUVRE	Scheuerhof
M. PIRES DOS SANTOS Oscar Adolfo - rue d'Oberkorn, 96 - 4475 SOLEUVRE	Scheuerhof
M. REINESCH Laurent - quartier de l'église, 7b - 4443 BELVAUX	Belvaux-Poste
M ^{me} SCHMIT-ZINNEN Sandra - rue Ermesinde, 55 - 4992 SANEM	Sanem
M. SCHWARMES Yves - rue Wenschel, 26 - 4991 BELVAUX	Belvaux-Poste
M. STASIAK Paul - rue du puits, 2 - 4465 SOLEUVRE	Soleuvre 2000
M. THILMANY Jean-Claude - rue Ermesinde, 53 - 4992 SANEM	Sanem
M. WENZEL Mike - rue C. Kriebs-Welbes, 1 - 4693 DIFFERDANGE	Sanem



Le Service Scolaire Communal

Le service scolaire veille au bon fonctionnement de l'enseignement fondamental dans notre commune.

Il s'occupe notamment de l'organisation scolaire, de l'inscription, de la désinscription et de la répartition des élèves sur les différentes classes, du transport scolaire, du budget scolaire, du matériel scolaire, de la médecine scolaire, des déclarations d'accidents, des diverses demandes de dispenses de résidence, des certificats scolaires, ... etc.

En outre, il essaie de régler toutes les affaires scolaires impliquant les élèves, les parents d'élèves, le conseil des parents, le collège échevinal, le conseil communal, la commission scolaire, le comité de cogestion du personnel enseignant, le comité d'école, le personnel enseignant et/ou l'inspectorat.

Enfin, il aide les responsables dans l'organisation de nombreuses activités péri- et parascolaires, comme par exemple les après-midis de loisirs, les colonies scolaires de Fiesch (CH), la Coupe Scolaire-Circulation, la fête St. Nicolas, l'établissement du plan d'encadrement périscolaire, ... etc.

Les bureaux du service scolaire se trouvent au rez-de-chaussée, couloir b, de la maison communale à Belvaux.

Les heures d'ouverture sont les suivantes:

Lundi:	8 :30 – 11 :30 heures et de 13 :30 heures – 16 :00 heures
Mardi:	7 :00 – 11 :30 heures et de 13 :30 heures – 16 :00 heures
Mercredi:	8 :00 – 11 :30 heures et de 13 :30 heures – 18 :00 heures
Jedi:	8 :30 – 11 :30 heures et de 13 :30 heures – 16 :00 heures
Vendredi:	8 :30 – 11 :30 heures et de 13 :30 heures – 16 :00 heures

Contact:

Steve REUTER

secrétaire de la commission scolaire

Tel: 59 30 75-628

email: steve.reuter@sanem.lu

Sven SCHOCKMEL

Tel: 59 30 75-635

email: sven.schockmel@sanem.lu

Adresse postale:

Administration Communale de Sanem
Service Scolaire / B.P. 74 / L-4401 BELVAUX
Fax: 59 30 75-528



Autour de l'école



Équipe multiprofessionnelle de l'éducation différenciée de l'arrondissement 11 (Sanem et Schifflange)

L'équipe multiprofessionnelle de l'Education différenciée fonctionne et relève du Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle.

Elle réunit en son sein les ressources humaines des anciens service de guidance de l'enfance et service rééducatif ambulatoire œuvrant dans l'intérêt des enfants inscrits dans une classe de l'enseignement fondamental de la commune de Sanem ou de Schifflange

L'équipe multiprofessionnelle offre:

- des bilans psycho-pédagogiques, des consultations psychologiques s'adressant aux familles dont les enfants rencontrent des difficultés à l'école fondamentale ou dans leur milieu familial : difficultés d'apprentissages, retard du développement, troubles du comportement, conflits intrafamiliaux, etc.
- une assistance en classe et une prise en charge psychomotrice et/ou orthophonique aux élèves à besoins éducatifs spéciaux fréquentant l'enseignement fondamental; ces mesures sont proposées par la commission d'inclusion scolaire de l'arrondissement 11.

Les consultations sont gratuites et se font sur rendez-vous.

Volet diagnostique /rééducatif: (120 hrs)

BINTENER Gina, psychologue et coordinatrice
GOMES PEREIRA Sofia, psychologue
HELFENSTEIN Manon, psychologue
PLUMIER Joëlle, psychologue
FEIEREISEN Anne, pédagogue
HERLING Joëlle, pédagogue
BOLLENDORFF Max,
rééducateur en psychomotricité
HEIRENS Christine, orthophoniste

Volet assistance en classe: (80 hrs)

BOLLENDORFF Max,
rééducateur en psychomotricité
KLEIN- ALBONETTI Fabienne, infirmière
ORBAN Cindy, infirmière
WEILER Blanche, éducatrice

Adresse:

1, avenue Porte de France
L- 4360 Belvaux
Tél.: 247 75 999
FAX: 54 04 73
Mail: gina.bintener@ediff.lu



De gauche à droite:

Cindy Orban, Joelle Plumier, Blanche Weiler, Manon Helfenstein, Fabienne Albonetti, Gina Bintener, Sofia Gomes Pereira, Max Bollendorff

Plan d'Encadrement Périscolaire – PEP

A partir de la rentrée 2013-2014 chaque commune est tenue d'établir un premier plan d'encadrement périscolaire nommé PEP.

Le PEP vise à développer une offre éducative de qualité accessible aux enfants fréquentant l'enseignement fondamental. L'école et l'organisme socio-éducatif (les maisons relais et les sociétés sportives, musicales, artistiques et ludiques) collaborent lors de cette mise en oeuvre.

Le PEP prévoit les prestations suivantes indispensables:

- accès aux ressources documentaires tel que bibliothèque, médiathèque
- accès aux ressources artistiques, musicales et sportives
- accès aux activités ayant pour objet des apprentissages sociaux, affectifs, cognitifs, linguistiques et psychomoteurs
- accès aux études surveillées, l'aide aux devoirs à domicile
- des moments de repos
- de la restauration
- l'accueil avant et après les heures de classe aux enfants.

Nous avons en outre élaboré une brochure avec toutes les sociétés de la commune qui offrent des activités pour les enfants de l'école fondamentale. Cette brochure sera distribuée à tous les enfants fréquentant une de nos écoles.

Die Gemeinden sind aufgefordert für das Schuljahr 2013-2014 ihren ersten Plan d'Encadrement Périscolaire genannt PEP aufzustellen.

Der PEP wird uns erlauben ein ganzheitliches und kohärentes Bildungs-, Betreuungs- und Erziehungsangebot für die uns anvertrauten Kinder zu gewährleisten und zwar in Zusammenarbeit mit den Grundschulen, „maisons relais“, den sportlichen, musikalischen und künstlerischen Vereinen unserer Gemeinde.

Der PEP muss folgende Aktivitäten anbieten:

- Bibliotheken sowie Mediatheken müssen zugänglich sein
- außerschulische Förderangebote in sportlichen, kulturellen und artistischen Bereichen
- Förderangebote in den sprachlichen, psychomotorischen, sozialen, kognitiven und affektiven Bereichen
- Hausaufgabenhilfe
- Ruheräume und -phasen
- Kantinen
- Auffangstrukturen vor und nach den Schulzeiten

Zusammen mit all unseren Vereinen der Gemeinde haben wir eine Broschüre ausgearbeitet die verteilt wird.

La Médecine scolaire

Depuis septembre 2001, la médecine scolaire est organisée par la ligue luxembourgeoise de prévention et d'action médico-sociales, en collaboration avec la commune.

La médecine scolaire, réglementée par la loi du 2 décembre 1987 et par le règlement grand-ducal du 24 octobre 2011, restera assurée comme dans le passé par une équipe médico-socio-scolaire, constituée par une infirmière, une assistante d'hygiène sociale et les médecins désignés par la commune.

Des examens médicaux (bilans de santé) assurés par le médecin scolaire ont lieu dans les classes des cycles 1.1, 1.2, 2.2, 3.2 et 4.2 de l'enseignement fondamental. L'examen dentaire est fait par un médecin dentiste.

Ces tests et mesures de dépistage comprennent :

- Prise de poids et de la taille
- Analyse sommaire des urines
- Examen sommaire de l'acuité visuelle et auditive
- Gestion du carnet médico-scolaire
- Surveillance de la carte de vaccination

L'organisation des examens médicaux et la mise en pratique des mesures de dépistage sont à charge d'une infirmière. Si lors des examens des observations sont faites nécessitant un avis médical complémentaire, une lettre motivée sera envoyée aux parents avec une recommandation de consulter un médecin de leur confiance.

L'équipe médico-socio-scolaire est à votre disposition pour toute question ayant trait à la santé, l'intégration scolaire et sociale des écoliers.

Le volet social est assuré par une assistante d'hygiène sociale, qui garde le lien avec l'inspectorat, le service scolaire, le personnel enseignant, la commission d'inclusion scolaire, les équipes multi-professionnelles, ... etc

Un rendez-vous avec l'assistante sociale peut être demandé à l'adresse suivante:



Centre médico-social

L-4575 Differdange
Grand'Rue 23

Assistante sociale:

Madame Michelle PHILIPP
Tél. : 585658-27

Centre Médico-Sociale

L-4130 Esch-sur-Alzette
avenue de la gare 61

Infirmière en pédiatrie:

Madame Josiane KOLBACH
Tél. : 54 46 46-222

Le service RASE (Relais d'accompagnement socio-éducatif)

Le service RASE (Relais d'accompagnement Socio-Educatif) a été créé en septembre 2008 par le collège échevinal de Sanem. Il est né du constat qu'il y a de plus en plus d'enfants issus de familles répondant à des situations complexes.

Il en résulte un besoin croissant de coordination entre les différents services communaux et d'autres structures socio-éducatives ou d'aide à l'enfance comme l'école fondamentale, la Maison Relais, les crèches, les foyers de jour, l'Office Social, les équipes multi-professionnelles Ediff et SLD, le service de médecine scolaire, Hëllef fir de Puppelchen, l'agence Dages-Elteren, le SPOS (suivi post-pri-maire) ou encore des services semblables d'autres communes.

En effet, de plus en plus d'enseignants via inspecteurat ou de personnes en charge de l'éducation des enfants s'aperçoivent que certains des élèves qui leur sont confiés ont des difficultés scolaires ou autres qui ont leur origine dans une cellule familiale défaillante. Ces personnes, mais également les familles, qui, trop souvent, pour une raison ou une autre, hésitent à faire appel à de l'aide extérieure, ont désormais une structure à qui s'adresser en toute confiance.

Depuis octobre 2008, Mme **Anne-Marie ZECHES**, assistante sociale (tél. 621.284296 ou email anne-marie.zeches@sanem.lu) et Mme **Paola KRZYZANIAK-TOMASSINI**, éducatrice (tél. 621.326645 ou email paola.krzyzaniak@sanem.lu) veillent à ce que les enfants scolarisés dans les écoles fondamentales de Sanem profitent de toutes les aides dont ils ont besoin.

En se basant sur les informations qui remontent du terrain, les responsables du RASE prennent contact soit avec le personnel enseignant concerné, après consultation de l'inspectrice Mme Jeanne LETSCH, soit directement avec les familles en question afin de se faire une idée exacte de la situation.

Une fois le problème cerné, elles conseillent les parents et les orientent dans leurs démarches. Si les parents, pour quelque raison que ce soit, hésitent à faire appel à de l'aide, elles essayent de les motiver, et ce bien sûr dans l'intérêt de l'enfant.

Doigté et sens de la psychologie

Le travail quotidien de Mmes ZECHES et KRZYZANIAK, n'inclut non seulement les heures d'ouverture des bureaux, mais également le travail sur le terrain. Elles se déplacent aux besoins sur les différents sites de la Maison Relais, dans les écoles et autres structures socio-éducatives ou à domicile.

Les responsables du RASE visent à la détection précoce des problèmes, l'anticipation et la prévention sont en effet essentielles dans de nombreux cas.



Anne-Marie Zeches et Paola Krzyzaniak-Tomassini

Eltereschool Janusz Korczak Ecole des Parents Janusz Korczak

2002 nahm die Elternschule mit ersten Veranstaltungen in der Gemeinde Sanem ihre Aktivitäten in der Unterstützung der Eltern in allgemeinen Erziehungsfragen auf. Mittlerweile werden die Organisation und die Durchführung des Angebotes über 5 regionale Standorte koordiniert. Die Kurse und Konferenzen der Elternschule bieten den Eltern einen interaktiven Rahmen, in dem sie sich mit Fachreferenten über Erziehungs- und Beziehungsfragen austauschen können. Die thematischen Angebote der Elternschule verstehen sich als Unterstützung für Eltern, Familien und ErzieherInnen hinsichtlich des zunehmend komplexer werdenden Zusammenlebens in der Familie.

Die Aktivitäten der Elternschule sind geprägt durch die UNO-Kinderrechtskonvention und orientieren sich an einigen Grundwerten, zum Beispiel dem Recht des Kindes auf eine gewaltfreie Erziehung, der Gleichstellung von Mann und Frau sowie einer neutralen, nicht bewertenden Grundhaltung Eltern gegenüber. An diese Grundhaltung lehnen sich die pädagogischen Richtlinien der Elternschule an, etwa das grundsätzliche 'Ja' zur Erziehung, Erziehung als einen interaktiven Prozess zu verstehen und Kinder als Subjekte zu sehen und zu respektieren.

Die enge Kooperation mit unterschiedlichen pädagogischen Einrichtungen (z.B. Schulen, Maisons Relais, Crèches, Jugendhäusern) und Organisationen (z.B. Elternvereinigungen) ermöglicht es, viele Eltern zu erreichen. Sie erlaubt zudem eine ständige Erweiterung des aktuellen Angebotes an Elternabenden, Kursen und Seminaren. Die Elternschule greift dabei auf die Zusammenarbeit mit fachlich qualifizierten ReferentInnen aus dem sozialen, pädagogischen, psychologischen, medizinischen oder juristischen Bereich zurück.

Das aktuelle Kurs-Programm ist unter www.kannerschlass.lu/eltereschool verfügbar. Informationen zu Kooperationsmöglichkeiten und Kursbuchungen erhalten sie über das Koordinationsbüro Süden der Elternschule:

Jean Claude Zeimet
Eltereschool-Sud

16a, rue de Schiffflange - L-4316 Esch/Alzette
Tel.: 26 54 35 70
eltereschool-sud@kannerschlass.lu





En 2002 en commençant par quelques activités dans la commune de Sanem, l'École des parents a lancé son activité de soutien pour les parents dans toutes questions d'éducation et de pédagogie. Entretemps, la coordination et l'organisation des activités sont garanties par 5 antennes régionales. Les cours et les conférences se tiennent dans un cadre interactif permettant aux parents de s'échanger avec des intervenants du terrain sur des sujets pédagogiques et relationnels. L'offre des thèmes et sujets de l'école des parents est conçue comme un soutien pour les parents, les familles et le personnel pédagogique pour faire face à la complexité croissante de la vie familiale.

Les activités de l'École des parents sont empreintes de la convention relative aux droits de l'enfant de l'ONU et inspirées par des principes de base, comme p.ex. le droit de l'enfant à une éducation non violente, l'égalité entre homme et femme et encore une attitude neutre, sans jugements envers les parents. Ces principes influencent le code pédagogique de l'École des parents : un 'oui' fondamentale pour l'éducation, considérer l'enfant comme individu autonome et non comme objet personnel.

Par la coopération étroite et intense avec différentes institutions pédagogiques (p.ex. écoles, maisons relais, crèches, maison des jeunes) et organisations (p.ex. les associations des parents) l'École des parents peut s'adresser à tous les

parents. Grâce à cette coopération notre offre de cours et conférences ne cesse de croître. Pour assurer cette offre diversifiée l'école des parents collabore avec des intervenants professionnels du domaine social, pédagogique, psychologique, médical au juridique.

L'offre actuelle de l'école des parents est disponible sur internet www.kannerschlass.lu/eltereschoul. Pour toute information concernant les possibilités de coopération et de réservation veuillez contacter le bureau de coordination de l'École des parents – sud :

Jean Claude Zeimet
Eltereschoul-Sud

16a, rue de Schifflange
L-4316 Esch/Alzette
Tél.: 26 54 35 70
eltereschoul-sud@kannerschlass.lu



Eltereschoul Süden

7, rue d'Audun - L-4018 Esch/Alzette
Tel : 26 54 35 70
eltereschoul-sud@kannerschlass.lu



Mission

- Sensibiliser et informer les parents et autres intervenants sur les problèmes que posent la dysphasie notamment au niveau du dépistage précoce des enfants et de la scolarisation dans l'enseignement primaire et secondaire.
- Venir en aide aux parents qui rencontrent des problèmes dans la prise en charge de leur enfant atteint de dysphasie.
- Rechercher ensemble avec toutes les personnes concernées les solutions les plus adaptées aux problèmes existants.

Ziele

- Lehrer, Eltern und Erzieher auf das Problem und die damit verbundenen Folgeerscheinungen der Dysphasie sensibilisieren.
- Eltern und anderen kompetenten Personen (Psychologen, Pädagogen...) Hilfe anbieten zur optimalen Förderung von dysphasischen Kindern.
- Durch gezielte Informationen den Eltern helfen angepasste Lösungen für ihre dysphasischen Kinder zu finden.

Mission

- La prise en charge destinée aux personnes désavantagées à besoin spécifique dans le domaine de l'apprentissage des langages écrit, oral et mathématico-logique.



**Anlaufstelle für Pädagogen und Eltern,
Luxemburg (RCSL : F2603)**

Prävention und Therapie von
Spracherwerbsstörungen (SES) und Lese-
Rechtschreibschwierigkeiten
Erwerb der luxemburgischen und der
deutschen Sprache als 2.Sprache (Migrantenkinder)

- La prise en charge des enfants dont la langue maternelle n'est pas le luxembourgeois.
- La prise en charge de l'apprentissage de la langue luxembourgeoise et allemande, par des nouvelles méthodes pédagogiques, basées sur des recherches scientifiques.
- Rechercher ensemble avec les personnes concernées des solutions les plus adaptées aux problèmes existants.

Ziele

- Betreuung von Personen mit spezifischen Problemen beim Erlernen von schriftlicher, mathematischer, logischer und gesprochener Sprache.
- Betreuung von Kindern deren Muttersprache nicht Luxemburgisch ist.
- Deutsch-und Luxemburgische Kurse nach neuesten Forschungserkenntnissen.
- In Zusammenarbeit mit Betroffenen angepasste Lösungen für vorhandene Probleme anstreben.

Méthode

- Numéro d'appel pour parents et intervenants :
A.P.E.Lux. a.s.b.l. : + 352 621 304 544
Dysphasie.lu a.s.b.l. : + 352 661 602 602
- Site Internet : www.dysphasie.lu, www.apelux.eu
- Organiser : des séances d'informations, des colloques et tables ronde
- Faire connaître et respecter les besoins éducatifs spécifiques.
- Sensibiliser les autorités compétentes et réunir les différents acteurs pour améliorer, voire adapter les structures scolaires existantes.
- Améliorer le système de dépistage précoce pour les personnes désavantagées à besoin spécifique dans le domaine de l'apprentissage

des langages écrit, oral et mathématico-logique.

- Promouvoir des projets visant à garantir la meilleure intégration possible des personnes sur le marché du travail par une formation socio-professionnelle spéciale.
- Formation des pédagogues (SCRIPT, Communes), pour l'apprentissage de la langue luxembourgeoise et allemande.
- Prise en charge, des personnes désavantagées à besoin spécifique dans le domaine de l'apprentissage des langages écrit, oral et mathématico-logique, pour l'apprentissage de la langue luxembourgeoise (L) et allemande (D).

<à partir de 6 mois (L et D), jusqu'à l'orthographe (D)>

Aufgabenbereich

- Telefonnummer für Eltern und Pädagogen :
A.P.E.Lux. a.s.b.l. : + 352 621 304 544
Dysphasie.lu a.s.b.l. : + 352 661 602 602
- Site Internet : www.dysphasie.lu, www.apelux.eu

- Organisation von: Informationsabenden, Rundtischgesprächen
- Die spezifischen Bedürfnisse der Betroffenen erörtern und einfordern.
- Sensibilisierung der zuständigen Behörden und Koordinierung der verschiedenen Hilfestellen.
- Verbesserung der Früherkennungsdienste für Personen mit spezifischen Problemen beim Erlernen von schriftlicher, mathematisch logischer und gesprochener Sprache.
- Förderung von Projekten, die das Ziel einer bestmöglichen Integration von Menschen mit einer "dys"-Behinderung auf dem Arbeitsmarkt verfolgen, anhand einer spezifischen sozio-professionellen Ausbildung.
- Weiterbildung der Pädagogen (SCRIPT; GEMEINDEN) in der Sprachförderung im Deutschen und Luxemburgischen.
- Betreuung für Personen mit spezifischen Problemen beim Erlernen von schriftlicher, mathematisch logischer und gesprochener Sprache in Luxemburgisch und Deutsch.





Besondere Geschwister a.s.b.l.

L'association vise à s'occuper des enfants et adolescents dont un frère ou une soeur présente des besoins spécifiques liés à son handicap.

L'association vise à s'occuper des enfants et adolescents dont un frère ou une soeur présente des besoins spécifiques liés à son handicap.

Der Alltag mit einem behinderten Kind erfordert viel Zeit, Kraft und auch Geld. Er muss entsprechend den täglichen Anforderungen des behinderten Kindes organisiert werden. Dadurch kommen nicht behinderte Geschwisterkinder häufig zu kurz. Jüngere Geschwister arrangieren sich dabei leichter als Ältere, da sie bereits in die vorhandene Familiensituation hineingeboren worden sind.

Die Kinder merken früh, dass bei ihnen zu Hause etwas anders ist und dass sie mit bestimmten Einschränkungen leben müssen. Manche Kinder gewinnen dadurch an Zivilcourage und Durchsetzungsvermögen. Wichtig ist, den Geschwistern früh zu erklären, was für eine Behinderung Bruder oder Schwester haben, damit verstanden wird, warum er oder sie manches eben nicht kann und man dies dann auch den eigenen Freunden erklären kann.

Die Geschwisterkinder bekommen häufig weniger Aufmerksamkeit und müssen früher selbständig werden. Loyalität und Rücksichtnahme werden gegenüber dem behinderten Geschwisterteil verlangt und "Wutausbrüche" werden nicht toleriert. Auch kann das "gesunde" Kind zum Hoffnungsträger werden, welches nun alle Wünsche der Eltern erfüllen soll und unter erheblichen Leistungsdruck gesetzt wird. Andererseits werden die Kinder manchmal überbehütet aus Angst, auch ihnen könnte etwas passieren.

Belastend kann auch sein, dem Geschwisterkind schon früh die Verantwortung für den behinderten Bruder oder die behinderte Schwester zu übertragen: "Wenn wir mal nicht mehr sind, nimmst du ihn zu dir." Das ist nicht sinnvoll, da es dem Geschwister eine große Verantwortung aufbürdet und eine Abnabelung von zu Hause auch für ein behindertes Kind irgendwann anstehen sollte. Je positiver und lebensbejahender Eltern mit einer Behinderung umgehen, desto weniger belastet die Situation auch die Geschwisterkinder.

Hilfe für Geschwisterkinder

Selbsthilfegruppen entlasten Eltern und Kinder. Austausch, Hilfe und neue Freunde lassen sich hier finden und vielleicht wird auch einmal eine Freizeit oder Betreuung organisiert. Regelmäßige Auszeiten sollten gestresste Familien versuchen für alle Mitglieder zu organisieren. Vielleicht fährt die Mutter einmal mit dem nicht behinderten Kind zur Mutter-Kind-Kur oder die Großeltern springen für ein Wochenende ein. Wichtig ist, dass sich die



Familie Hilfe und Entlastung holt und weiß, wo sie diese bekommen kann. Niemand muss alles alleine regeln.

Beratungsstelle Geschwisterkinder

Die Beratungsstelle Geschwisterkinder ist ein Angebot der « Besondere Geschwister » a.s.b.l. Sie richtet sich an Menschen, die privat oder beruflich Fragen zum Thema "Geschwister von Kindern mit Behinderungen" haben und begleitet u.a. Kinder, Jugendliche und Erwachsene in ihrer Auseinandersetzung mit der persönlichen Lebenssituation.

Durch das Aufwachsen mit einer behinderten Schwester oder Bruder entwickeln Geschwister oft große soziale Kompetenz. Diese Situation aber auch zu Überforderung und einem lebenslangen Gefühl von Zurücksetzung führen. Geschwister behinderter und chronisch kranker Kinder brauchen - mehr als bislang angenommen - Hilfe und Zuwendung, um ihre Situation zu bewältigen. Eltern brauchen für diese Aufgabe Unterstützung

und Entlastung, denn das Kind mit Behinderung beansprucht einen großen Teil ihrer Aufmerksamkeit und Kraft. Für die Geschwister bleibt da oft weniger Energie und Zeit, als sie und die Eltern sich wünschen. In den letzten Jahren ist die Sensibilität für die Situation der Geschwister und deren Bedürfnisse gestiegen. Die «Besondere Geschwister» a.s.b.l. hat es sich zur Aufgabe gemacht, einen Überblick auf die vielfältigen Angebote in Luxemburg zu erstellen, Qualitätskriterien festzusetzen, Fortbildungsmöglichkeiten für die Veranstalter zu schaffen und durch Öffentlichkeitsarbeit noch mehr für die besondere Situation der Geschwisterkinder zu sensibilisieren. Die «Besondere Geschwister» a.s.b.l. versteht sich als Anlaufstelle für und Wegweiser für Eltern, Ärzte, für Lehrerinnen und Lehrer, für Erzieherinnen und Erzieher, für Psychologinnen und Psychologen, vor allem aber auch für die Geschwister selbst, die sich Rat und Information holen können.

Der Geschwisterbindung kommt eine besondere Bedeutung zu, da diese Bindung für das ganze





Besondere Geschwister a.s.b.l.

L'association vise à s'occuper des enfants et adolescents dont un frère ou une soeur présente des besoins spécifiques liés à son handicap.

Leben besteht. Geschwister von behinderten Kindern haben ebenfalls Anteil an der Behinderung. Dies äußert sich in verschiedenen Aspekten, die berücksichtigt werden sollten:

1. Diese Geschwister von behinderten Kindern glauben häufig, dass sich ihre Eltern Sorgen wegen des behinderten Kindes machen. Die Eltern sprechen selten darüber mit ihren Kindern. Diese wünschen sich Offenheit von den Eltern und dass sie in deren Überlegungen wenigstens teilweise mit einbezogen werden.
2. Aufklärung der "Geschwisterkinder" verhindert unnötige Sorgen und Ängste.
3. Sie wollen, dass man mit ihnen offen über die Behinderung, die Zukunft ihrer Geschwister und über Einschränkungen und Vorteile spricht.
4. Sie sollten nicht von den Eltern geschützt werden, sondern an familiären Entscheidungen teilhaben. Tabus wirken entgegengesetzt.
5. "Geschwisterkinder" sind gerne bereit, Rücksicht zu nehmen und mitzuhelfen und sich selbst zurückzunehmen. Allerdings nicht immer und pausenlos. Eigene Wünsche sollten anerkannt werden und auch einen Platz haben. Auch das Ablehnen von Hilfe muss möglich sein.
6. Sie brauchen einen Rahmen, in dem sie über ihre besondere Situation sprechen können. Mit den Eltern, aber auch mit Außenstehenden, wobei sie das Gefühl brauchen, verstanden zu werden.
7. Sie brauchen, wie andere Kinder auch, Raum für eigene Spiele, Ideen, Freunde und Zeit für sich selbst.
8. Die "Geschwisterkinder" spüren es, wenn die Eltern überlastet sind oder wenn die Partnerschaft gefährdet ist. Dadurch können sich, vor allem in Zusammenhang mit anderen Belastungen, Störungen entwickeln. Typisch hierfür sind Bettnässen, Schulprobleme, Einschlafschwierigkeiten, Konzentrationsstörungen u.a. Erziehungsberatung und Beratung bei und vor der Trennung und Scheidung sind wichtige Hilfen.
9. Die "Geschwisterkinder" sind oft gut in der Lage, die Behinderung anderen Kindern (z.B. Mitschülern) zu erklären. Es gibt jedoch auch Ausnahmen, und die Kinder erleben Spöttelei, Demütigung und Ausgrenzung. Die Kinder brauchen Gelegenheit, darüber zu sprechen.

« Besondere Geschwister » a.s.b.l.

c/o Anlaufstelle für Pädagogen und Eltern Luxemburg a.s.b.l., rue du Château , L-4992 SANEM

-: BesondereGeschwister@pt.lu / %: +352 621 304 544

RCS : F2603 CCPL: LU42 1111 2451 3516 0000

Service "Krank Kanner Doheem"

Eine Mitarbeiterin betreut auf Anfrage Ihr Kind zu Hause in seiner gewohnten Umgebung. Sie befolgt die Anordnungen des Arztes, dessen Besuch vorausgesetzt wird.

Die Aufgabe der Mitarbeiterin beinhaltet alles was zur Versorgung des Kindes gehört.

Wir möchten mit unserer Arbeit dazu beitragen, dass Ihr Kind ohne Probleme wieder gesund wird.

Das monatliche Nettoeinkommen des Haushaltes gilt als Berechnungsgrundlage für Ihre Unkostenbeteiligung bei der Betreuung Ihres Kindes durch eine Mitarbeiterin des „Service Krank Kanner Doheem“

Minimale Beteiligung bei Einkommen bis
1 499,99€ = 0,50 € pro Stunde
Maximale Beteiligung bei Einkommen ab
6 200,00 € = 12,40 € pro Stunde

Wir berechnen die Betreuungszeit und 1/2 bzw. 1 Stunde Fahrzeit sowie 2,50 € Verwaltungsgebühr. Für die Betreuung weiterer Kinder berechnen wir einen Zuschlag von 50%.

Die Betreuungszeit unserer Mitarbeiterin darf 9 Stunden pro Tag nicht überschreiten.

Der „Service Krank Kanner Doheem“ wird finanziert durch Ihren Unkostenbeitrag, Spenden, und eine Konvention zwischen „Femmes en Détresse a.s.bl.“ und dem Ministerium für Chancengleichheit.

Mit unserer Arbeit möchten wir Ihren und den Bedürfnissen Ihres Kindes entgegen kommen. Deshalb ist es, vor allem am ersten Tag, wichtig dass Sie sich etwas Zeit nehmen um unserer Mitarbeiterin verschiedene Informationen zu geben über die Gewohnheiten Ihres Kindes, Ihre Vorstellung in Bezug auf die Pflege u.s.w.

Wenn Sie glauben eines Tages auf unser Angebot zurückgreifen zu müssen können Sie unser Anmeldeformular anfordern. Die dort von Ihnen

angegebenen Informationen erlauben uns im gegebenen Moment schnell zu handeln.

Auf Anfragen von Alleinerziehenden gehen wir prioritär ein.

Wenn sie noch Fragen oder Anregungen haben zögern sie bitte nicht uns anzurufen.

Es ist uns ein Anliegen, dass Sie, auch wenn Ihr Kind krank ist, beruhigt Ihrer Berufstätigkeit nachgehen und sicher sein können, dass Ihr Kind in guten Händen ist.

Femmes en Détresse a.s.bl.

B.P. 1024 - L- 1010 Luxembourg
BCEE IBAN LU87 0019 1106 6556 2000
R.C.S. Luxembourg no. F 1391
Agrément enregistré sous le N° 291098-2



95, rue de Bonnevoie
L- 1260 Luxembourg
www.fed.lu / krankkanner@pt.lu

Wir betreuen Ihr krankes Kind

- während Sie Ihrer Berufstätigkeit nachgehen
- In seiner gewohnten häuslichen Umgebung

48 07 79

Telefondienst von Montag bis Freitag
von 7:00 – 12:00 Uhr

Anrufbeantworter : 12:00 – 18:00 Uhr

Nachrichten bezüglich einer Anfrage für den nächsten Tag werden nach 18:00 beantwortet.

Service "Krank Kanner Doheem"

Si votre enfant est malade et que vous avez besoin de nous, vous n'avez qu'à téléphoner.

Une collaboratrice viendra à votre domicile pour prendre soin du petit malade. Par sa présence et son travail, elle contribue à ce que l'enfant guérisse sans problèmes et garde un bon souvenir de ce temps à la maison. La visite du médecin est supposée pour avoir des informations et instructions concernant la maladie et le traitement.

Le revenu net mensuel de votre ménage sert de base de calcul pour la participation aux frais de garde de votre enfant.

Revenu minimum inférieur à
1 499,99 € = 0,50 € par heure
Revenu maximum supérieur à
6 200,00 € = 12,40 € par heure

Nous allons vous comptabiliser les heures de garde effectuées, 1/2 heure ou 1 heure pour le déplacement et 2,50 € pour frais administratifs. Pour la garde d'enfants supplémentaires nous comptabilisons 50%.

La présence de notre collaboratrice dans votre famille ne peut pas dépasser 9 heures par jour.

Le « Service Krank Kanner Doheem » est financé par la participation des parents, des dons et par une convention entre Femmes en Détresse a.s.b.l. et le Ministère de l'Égalité des Chances.

Par notre travail, nous aimerions satisfaire vos besoins et ceux de votre enfant. Voilà pourquoi il est important, surtout le premier jour, que vous vous preniez du temps pour informer notre collaboratrice sur les habitudes de votre enfant et les soins à lui donner.

Si vous avez des questions, des suggestions ou un problème, n'hésitez pas à nous contacter.

Si vous estimez devoir recourir l'un ou l'autre jour à notre service, nous vous prions de nous demander une fiche d'inscription. Les données ainsi collectées nous permettront d'intervenir le plus rapidement possible, le jour où ce sera nécessaire.

Si vous élevez seul(le) votre enfant, votre demande est prioritaire.

Le but du «Service Krank Kanner Doheem» est de vous permettre de poursuivre votre activité professionnelle en ayant la certitude que votre enfant est entre de bonnes mains.

Femmes en Détresse a.s.b.l.

B.P. 1024 L- 1010 Luxembourg
BCEE IBAN LU87 0019 1106 6556 2000
R.C.S. Luxembourg no. F 1391
Agrément enregistré sous le N° 291098-2



95, rue de Bonnevoie
L – 1260 Luxembourg
www.fed.lu / krankkanner@pt.lu

Nous prenons en charge votre enfant malade

- à son domicile
- pendant que vous poursuivez votre activité professionnelle

48 07 79

Permanence du lundi au vendredi
de 7:00 à 12:00 heures
Répondeur de 12:00 à 18 :00 heures

Les messages concernant une prise en charge le lendemain seront traités après 18:00 heures

Service "Krank Kanner Doheem"

Se o seu filho ficar doente e precisar de nós, basta telefonar.

Uma colaboradora virá a sua casa tomar conta da criança doente. Através da sua presença e acção, ela contribuirá para o restabelecimento da criança e para que ela guarde uma recordação agradável do tempo que passou em casa. A criança deverá ser vista pelo médico para obter informações e instruções sobre a doença e o tratamento.

O rendimento médio mensal do seu agregado familiar servirá de base de cálculo para a sua participação nas despesas com a assistência ao seu filho.

Rendimento mínimo inferior a
1 499,99 € = 0,50 € / hora
Rendimento máximo superior a
6 200,00 € = 12,40 € / hora

Ser-lhe-ão cobrada as horas de assistência prestadas mais ½ hora ou 1 hora pela deslocação, acrescidas de 2,50 € para despesas administrativas.

A presença da nossa colaboradora em sua casa não pode exceder 9 horas por dia.

O Serviço « Krank Kanner Doheem » é financiado pela participação dos pais, por dons e por uma convenção entre a associação «Femmes en Détresse» asbl, e o Ministério da Igualdade das Oportunidades. Pretendemos, através deste trabalho, satisfazer as suas necessidades e as do seu filho. Por este motivo, é importante, sobretudo no primeiro dia, que encontre tempo para informar a nossa colaboradora sobre os hábitos do seu filho e os cuidados de que ele precisa.

Se deseja perguntar-nos qualquer coisa, fazer uma sugestão ou expor um problema, não hesite em contactar-nos.

Se pensa que poderá ter de recorrer algum dia aos nossos serviços, peça-nos uma ficha de inscrição. Os dados assim recolhidos permitir-nos-ão

intervir mais rapidamente quando for necessário.

Se estiver sozinho(a) a cuidar do seu filho, o seu pedido terá prioridade

A finalidade do serviço "Krank Kanner Doheem" é permitir-lhe continuar a exercer a sua actividade profissional, sabendo que o seu filho está em boas mãos

Femmes en Détresse a.s.b.l.

B.P. 1024 L- 1010 Luxembourg
BCEE IBAN LU87 0019 1106 6556 2000
R.C.S. Luxembourg no. F 1391
Agrément enregistré sous le N° 291098-2



95, rue de Bonnevoie
L – 1260 Luxembourg
www.fed.lu / krankkanner@pt.lu

Nós cuidamos da sua criança em caso de doença

- No seu domicílio
- Enquanto continua a sua actividade profissional

48 07 79

Permanência de Segunda a Sexta
das 7:00 às 12:00 horas
Secretária eletrónica das 12:00 às 18:00 horas

As mensagens relativas a um pedido de atendimento para o dia seguinte serão tratadas depois das 18:00 horas.

Le Service Médico-Socio-Scolaire (Ligue Médico-Sociale)

Ce service se partage en 2 volets:

1) la médecine scolaire

des tests et mesures de dépistage, ainsi que des examens médicaux sont pratiqués tels que prévus par le règlement grand-ducal du 24 octobre 2011. Ils sont assurés par Mme Josiane Kolbach, infirmière en pédiatrie et Mme Michelle Philipp, assistante d'hygiène sociale, toutes les deux travaillant auprès de la Ligue Médico-Sociale et par les médecins scolaires. Les parents peuvent aussi s'adresser à ce service pour toute question au sujet de la santé ou de l'alimentation de leur enfant

2) le service social

les parents, les enseignants et les élèves peuvent s'adresser à ce service pour avoir des informations, des conseils ou de l'aide. Mme Michelle Philipp, assistante d'hygiène sociale assure ce service

**Vous pouvez joindre le service
de la médecine scolaire:**

Mme Josiane Kolbach

Infirmière en pédiatrie
Centre Médico Social
Esch/Alzette
Tél.: 54 46 46 222

Mme Michelle Philipp

Assistante d'hygiène sociale
Centre Médico Social
Differdange
Tél.: 58 56 58 27

LASEP

Tous les enfants de l'enseignement fondamental de la Commune de Sanem sont les bienvenus pour participer sous la surveillance des moniteurs et/ou du personnel enseignant aux activités sportives proposées tout au long de l'année scolaire par la LASEP Sanem/Belvaux.

Une cotisation de 15 € leur permet de participer aux différentes activités et organisations sportives (badminton, volleyball, danse moderne, basketball, jeux, natation, tennis de table, athlétisme, Mountainbike/VTT, football, hockey, jeux de balle ... etc.)

Une fiche d'inscription avec le programme détaillé est distribuée aux enfants au début de l'année scolaire.



Schoul Bieles-Post: Bëschprojet

„Elementare Erfahrungen , auf denen die weitere Entwicklung aufbaut, wie in Pfützen planschen, auf Bäume klettern, sich in Wäldern und hinter Büschen verstecken, über Zäune springen, in der Erde tiefe Höhlen ausbuddeln, mit Obstkernen weitspucken, in Brombeersträuchern Höhlen bauen, nachts mit Freunden unter freiem Himmel schlafen, Klingelstreiche unternehmen und weglaufen, Grimassen ziehen und die Hosentaschen voller Schätze haben sind nicht nachholbar!

Basteln hingegen kann man im Altenheim immer noch.“
(Armin Krenz)

„Ein Aufenthalt im Wald ermöglicht aus pädagogischer Sicht für die gesamte kindliche Entwicklung förderliche Erfahrungen, die in vergleichbarer Form und Vielfalt kaum in einem anderen Umfeld gemacht werden können.“ (Sandhof & Stumpf, 1998, S. 6).

„Besondere Bedeutung hat die Freispielzeit. Kinder lernen in den ersten sieben Lebensjahren nur durch Spielen. Freispiel bedeutet, dass die Kinder spielen können, wozu sie Lust haben. Es bedeutet aber auch, dass die Kinder sich Gedanken darüber machen müssen, wie sie diese Zeit verbringen. Der Spielort, Spielpartner, Spielverlauf und die Spieldauer wird von den Kindern eigenständig bestimmt. Auch die Intensität und das Tempo ihres Tätigseins gestalten die Kinder. Dabei findet häufig ein Wechsel in den Rollen statt. Die Kinder benötigen beim Spielen keinen engen Kontakt zu den Bezugspersonen, diese sind nur teilweise zur Unterstützung notwendig. Die Kinder erfahren im freien Spiel eine große Unabhängigkeit vom Erwachsenen und werden selbstständig.“ (StadtWichtel e.V., 2013).



Schoul Bieles-Post: Fête des Cultures 2013

E Friemen ass e Frënd, deen ee nach net kennt.
(irescht Sprachwuert)

Am Kader vun eisem Plan de Réussite Scolaire wollte mer e groussen Aktiounsdag plangen bei deem d'Kanner aus allen Zyklen op eng spilleresch Aart a Weis an altersheterogene Gruppen zesumme léieren. Schnell hate mer festgehal datt mer zesumme matt den Elteren e grousst Kulture-Fest organiséiere wéilten.

Dëst Fest sollt zwee Haaptziler hunn:

- de Schoulkanner hier verschidde Kulturen méi no ze bréngen a se ze valoriséieren, fir sou Ängschten a Viruerteeler vis-à-vis vum Friemen ofzebauen
- d'Elteren ze mobiliséieren fir méi intensiv um Schoulliewen deelzehuelen a sou d'Schoul nach méi op ze man.

No ettleche Versammlungen matt den Elteren, der Maison Relais, awer och matt den technesche Servicer an der Integratiounskommissioun vun der Gemeng hu mer Freides de 7. Juni matt vill Freed festgestallt, datt eis Fête des Cultures e risegen Erfolleg war.

Vun 10.00 bis 12.00 a vu 14.00 bis 16.00 konnten d'Kanner sech a verschiddenen Ateliere aschreiwen: orientalesch Kichen (Couscous), arabesch Schrëft, afrikanesch Masken a Ketten, Europa Geocache, SuperSpillMobil, Gesellschaftsspiller aus anere Länner (ASTI), Lëtzebuerg an Europa, Djembé, Modenschau, orientaleschen Danz, lëtzebuerger a portugisesch Bakstuff, Hieroglyphen, Capoeira, lëtzebuerger Kichen (Bouneschlupp), lëtzebuerger Lidder ...

Ab 16.00 konnten d'Kanner dann hiren Elteren op der Bühn verschidde Saache weisen, déi se am Laf vum Dag geléiert an ageübt haten. Et war ee flotten Dag, bei deem d'Kanner sou munches bäigeléiert hunn. Eng Fotosgalerie dozou fann dier an de News op eisem Schoulsite www.ecoles-sanem.lu.

Ob dëser Plaz wollte mer nach emol all deene MERCI soen, déi dozou bäigedroen hunn datt mir all zesummen e flott Fest konnte feieren.



Schoul Eilereng: Afrika a Rindenmulch



Schoul Eilereng: Schnéi a Schoulmolen



Schoul Suessem: Kannerbichermoart



Den éischte Kannerbichermoart, deen d'Suessemer Grondschoul den 14. Abrëll 2013 organiséiert hat, war e groussen Erfolleg. Als besonnesch Attraktioun huet d'Mireille Weiten-De Waha aus hire Kannerbicher virgelies.



Sportfest

D'Piratefest vun der Suessemer Schoul war leider „an d'Waasser gefall“.



Schoul Suessem: Partners

Iwwer zwee Schouljoeren huet den Cycle 3 Klass Marianne Zahles vun der Grondschoul Suessem de Projet „Partners“ an Zesummenaarbecht mat den Elteren realiséiert. Eng ganz Rei Aktivitéiten goufe virgestallt an an enger Broschür, déi vun der Suessemer Gemeng finanziert gouf, dokumentéiert. Dee wëssenschaftlechen Deel gouf vun der Unité de Recherche EMACS vun der Universitéit Lëtzebuerg iwwerholl. D'Broschür kënnt Dir gratis op der Gemeng kréien.

Schoul Suessem: Theater: "Dem Kinnék sai Bësch"



An Zesummenaarbecht mat der Theaterschoul vum MEN hu mir den 21. März 2013 d'Theaterstéck „Dem Kinnék sai Bësch“ opgefouert. Mir hun eisen Text an och e puer Zirkusnummern iwer d'2. Trimester ageprouwt a konnten eis Elteren vun eiser Opféierung begeeschteren.



Klass cycle 3.2 vum Dominique Muller, Suessem



Schoul Suessem: Logo

D'Suessemer Grondschoul gëtt sech mat hirem Logo eng Identitéit. Dësen Autocollant kënnt Dir iwwer d'Schoul kafen.

Schoul Zolwer 2000: Rahna

Remise d'un chèque de 3250 euros pour RAHNA

Dans le cadre d'une fête scolaire, les élèves des cycles 1 à 4 de l'enseignement fondamental de Soleuvre ont récolté quelques 3250 euros qui viennent d'être remis à l'association RAHNA. Cette asbl fondée en 2002 parraine la formation de chiens d'assistance au Luxembourg.

Actuellement, ces chiens n'assistent pas seulement des personnes à mobilité réduite, mais offrent également une stimulation sensorielle à des enfants souffrant d'une déficience mentale (chien d'assistance dit d'éveil), ainsi qu'à des personnes vivant dans des maisons de retraites, foyers et autres institutions publiques oeuvrant dans le domaine social (chien d'assistance dit d'accompagnement social). Les personnes désirant avoir un complément d'information sur l'association ou soutenir cette initiative peuvent s'informer sur rahna.org.

Les écoliers de Soleuvre se mobilisent pour RAHNA

Rahna est une association sans but lucratif, fondée en 2002 par une poignée de bénévoles engagés dans le but d'introduire le bénéfice de chiens d'assistance au Luxembourg. L'idée étant de permettre à des personnes à mobilité réduite au Luxembourg d'obtenir un tel chien spécialement éduqué pour les aider au quotidien et apporter un rayon de soleil dans leur vie.

Actuellement, les chiens d'assistance parrainés par RAHNA n'assistent pas seulement des personnes affectées d'un handicap moteur, mais apportent également une stimulation sensorielle à des enfants souffrant d'une déficience mentale (chien d'assistance dit d'éveil), ainsi qu'à des résidents de maisons de retraites, foyers et autres institutions publiques oeuvrant dans le domaine social (chien d'assistance dit d'accompagnement social).

Dans le cadre d'une fête scolaire, les classes des cycles 1 à 4 de l'enseignement fondamental de Soleuvre ont récolté de l'argent pour RAHNA. Dans ce contexte, un chèque de 3250 euros vient d'être remis à l'association, qui pourra ainsi continuer à faciliter la vie des personnes qui bénéficient de son aide.



Schoul Zolwer 2000: ASPORT CUP

Am 6. Juli 2013 fand an der Schule "Zolwer 2000" der "Zolwer-Asport-Cup 2013" statt. An diesem von Herrn THEISEN organisierten Fussball-Turnier nahmen über 400 Kinder der gleichnamigen Schule teil. Unter strahlendem Sonnenschein und den Augen zahlreicher Zuschauer konnten sich die Klasse MARQUART (C3) und das Team THEISEN v. 2.0 (C4) in ihren jeweiligen Altersklassen behaupten. Sei noch erwähnt, dass sich Veranstalter THEISEN Pascal und dessen Sponsoren bereits auf eine Neuauflage für 2014 einigen konnten. Hier besteht der Wunsch sämtliche Schulen der Gemeinde in dieses Projekt miteinzubeziehen!



Schoul Zolwer 2000: Kribskranke Kinder

Nach ihrem Sieg beim "Völkerball-Cup 2013" stiftete das Team THEISEN v. 2.0. aus Zolwer 250 Euro an die "Fondation Kribskrank Kanner". Das TTEAM v. 2.0 wurde 2010 von ihrem Gründer THEISEN Pascal ins Leben gerufen und setzt sich aus den Schülern und Schülerinnen der Klasse THEISEN (6. Schuljahr) zusammen. Weitere Informationen rund ums TTEAM v. 2.0 sowie anstehende Projekte finden Sie auf ihrer Facebook-Seite unter:

www.facebook.com/pages/Team-Theisen-v-20-21-mars-2010/300820633310677?ref=hl



Schoul Scheierhaff: Visite Pompjeen (Cycle 2.1)



Kolonien

D'Enseignanten aus den Zyklen 1 an 2 hunn d'Méiglechkeet hier eege Kolonie ze plangen an se sou de Besoinen an de Wënsch vun hire Kanner unzepassen. Well all Joer just eng begrenzten Unzuel vu Klasse vun dëser Offer profitéiere kann, besteet e Roulement deen all Enseignant et erlaabt un den Tour ze kommen.



All d'Klassen aus den Zyklen 3.2 a 4.1 gi wéi déi lescht Joren op Fiesch an d'Schwäiz. Vir d'éischt léieren d'Kanner aus dem 3.2 Fiesch am Summer kennen, am 4.1 steet dann hier Wanterkolonie um Programm.



Colonies scolaires à Fiesch (Suisse)

Tous les enfants du cycle 3.2 de l'enseignement fondamental participeront comme les années passées pendant une semaine à une colonie scolaire (été) à Fiesch en Suisse.

Tous les enfants du cycle 4.1 de l'enseignement fondamental participeront comme les années passées pendant une semaine à une colonie scolaire (hiver) à Fiesch en Suisse.

1) Pour l'hiver:

arrivée et départ samedi:

du 01.03.2013 au 08.03.2014

du 08.03.2013 au 15.03.2014

du 15.03.2013 au 22.03.2014

et du 22.03.2013 au 29.03.2014

2) Pour l'été:

arrivée et départ samedi:

4 groupes après les vacances de pentecôtes



Schoulprojet: Zesumme si mär stoark

Workshop 1: Kierperaarbecht



Workshop 2: Wie raumt dat!?



Schoulprojet: Zesumme si m'är stoark

Workshop 3: Kommunikatioun a Gewaltpräventioun



Schoulprojet: Zesumme si m'är stoark Séance académique



Knobelspill-Atelier um Belval

Klass vum Scheierhaff



Gesond lessen, méi bewegen

Depuis des années, la Commune de Sanem et sa commission de restauration s'engagent activement à promouvoir une alimentation saine, afin de combattre les maladies de civilisation comme notamment les maladies cardiaques et cardio-vasculaires ou encore la surcharge pondérale.



C'est ainsi que les écoles et les Maisons Relais, en collaboration avec notre CIPA, sont régulièrement mobilisés pour que surtout les jeunes, aidés par les moins jeunes, collaborent dans la confection de plats sains et appétissants, bien sûr à consommer sur place, tous ensemble. Bon appétit !

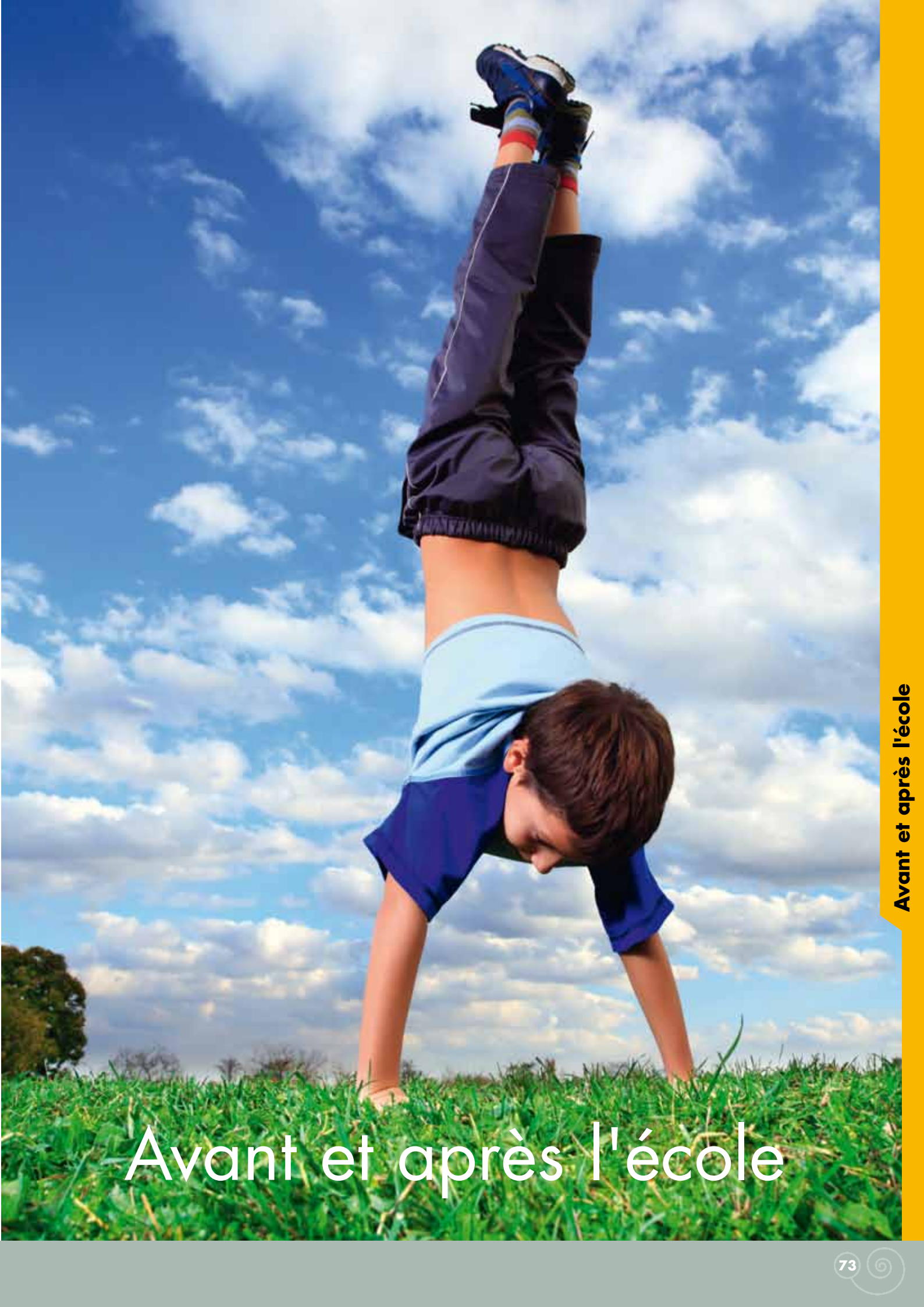


Cette année, l'action «Gesond iessen, méi bewegen», pour laquelle le «label» y relatif de la part des différents ministères concernés nous est décerné depuis des années, a eu lieu dans le cadre du «Schoulsportdag», le 24 mai dans les écoles «Zolwer Zenter» et «2000».



de g. à d:
Frédérique HUMBLE, Serge OLMO, Pascale GENGLER, Myriam CECCHETTI, Henri REDING,
Carine REUTER-BAULER, Daniel WEILER, Marco GOELHAUSEN, Joël WINTERSDORFF,
Simone ASSELBORN-BINTZ, Steve REUTER, Tanja LANG, Marcel BELCHE

Et feelen: Dagmar REUTER-ANGELSBERG an Alain WILLET



Avant et après l'école



Maison Relais Commune de Sanem

La commune de Sanem a élaboré en 2001 le projet de la « Maison Relais » afin d'offrir une garde qualifiée pour les enfants en dehors des horaires scolaires.

Comme il s'agit d'un projet à long terme qui a pour but d'offrir ce service dans les différentes localités et quartiers de la commune, les changements se font au fur et à mesure que les infrastructures le permettent. Ceci implique que l'admission dans ces structures fonctionne selon des critères d'admission et avec possibilité de listes d'attente. Cependant depuis 2001 tous les enfants scolarisés ont pu être admis.

Objectif principal: donner aux familles monoparentales, aux familles dont les 2 parents travaillent ou aux familles en difficulté, la possibilité de faire encadrer leurs enfants scolarisés.

Les différents services de la Maison Relais

A) Accueil du Matin:

Un accueil est prévu dans ou à proximité de tous les bâtiments scolaires de 7h00 à 7h50 heures.

L'Accueil du Matin qui se fait dans une salle de classe ou dans un autre local disponible est assuré par le personnel de la Maison Relais.

B) Accueil de Midi:

L'Accueil de Midi est une surveillance destinée aux enfants du cycle 1 tous les jours de la semaine jusqu'à la fin des cours de l'enseignement primaire, à savoir : les lundis, mercredis et vendredis de 11h45 à 11h55 ainsi que les mardis et jeudis de 11h45 à 12h25.

Ce service s'adresse aux parents d'élèves fréquentant à la fois l'enseignement du cycle 1 et des cycles 2-4 afin de leur éviter un double trajet.

C) Foyers de Midi:

- Foyer de Midi «Bieles-Post» (pour les enfants de l'école Belvaux)
- Foyer de Midi «Veräinshaus» (pour les enfants de l'école Belvaux)
- Foyer de Midi «Bieles-Schoul» (pour les enfants de l'école Belvaux)
- Foyer de Midi «Kulturschapp» (pour les enfants de l'école Ehlerange)
- Foyer de Midi «Maison Feyder» (pour les enfants de l'école Sanem)
- Foyer de Midi «Centre Culturel Suessem» (pour les enfants de l'école Sanem)
- Foyer de Midi «Ecole 2000» (pour les enfants des écoles Soleuvre/Centre et 2000)
- Foyer de Midi «Scheierhaff» (pour les enfants de l'école Scheierhaff)
- Foyer de Midi «Roude Wee» (pour les enfants de l'école Chemin-Rouge)





Ce service, anciennement appelé cantine scolaire, est destiné aux enfants ayant besoin d'un encadrement pendant les heures de midi. Sont admis les enfants scolarisés (préscolaire au cycle 4.2 de l'école fondamentale) dont la demande des parents a été acceptée.

Les repas sont préparés dans les cuisines de l'École 2000, du Scheierhaff à Soleuvre et du Chemin Rouge et sont transportés aux autres foyers de midi. Puisque beaucoup d'enfants mangent trois à cinq fois par semaine (jusqu'à 180 fois par an) dans le restaurant scolaire, il est important de veiller à une bonne qualité des produits utilisés et à la préparation de repas équilibrés. La situation du déjeuner commun contient un aspect pédagogique important.

Horaire:

Les 7 Foyers de Midi fonctionnent 5 X par semaine; lundi/mercredi et vendredi de 11h55 à 13h50 heures, mardi et jeudi de 12h25 à 14h30 heures. Ces heures d'ouverture varient en fonction des horaires scolaires et s'adapteront le cas échéant à ces horaires. L'horaire de travail du personnel, qui assume aussi la surveillance dans les bus, est adapté aux horaires des transports.

Activités:

Les activités que les enfants exercent sont diversifiées: bricolages, dessins, jeux, musique... Mardi et jeudi les devoirs sont effectués.

Les Foyers de Midi ne fonctionnent pas pendant les vacances scolaires.

D) Les Foyers Scolaires

- Foyer Scolaire Zolwer (pour les enfants des écoles Soleuvre/Centre et 2000)
- Foyer Scolaire Soleuvre-Centre (pour les enfants des écoles 2000 et Soleuvre/Centre)
- Zolwer Kannerbuerg (pour les enfants des écoles 2000 et Soleuvre/Centre)
- Maison Relais Scheierhaff (pour les enfants de l'école Scheierhaff)
- Foyer Scolaire Rouge Wee (pour les enfants de l'école Chemin Rouge)
- Foyer Scolaire Suessem (pour les enfants de l'école Sanem)
- Foyer Scolaire « Scoutshome » (pour les enfants de l'école Sanem)
- Foyer Scolaire Bieles-Post (pour les enfants de l'école Belvaux-Poste)
- Foyer Scolaire Eilereng (dans l'annexe au Scheierhaff, pour les enfants d'Ehlerange)

Ce service s'adresse aux familles ayant besoin d'un encadrement en dehors des heures scolaires et pendant les vacances. Sont admis les enfants scolarisés (préscolaire au cycle 4.2 de l'école fondamentale) dont la demande des parents a été acceptée.

Horaire pendant la période scolaire:

- lundi/mercredi/vendredi: 11h55 -13h50 et 15h50 - 18h30
- mardi/jeudi: 12h25 - 18h30

Les enfants, accompagnés de personnel éducatif, sont conduits par les bus à l'arrêt le plus proche du foyer. De là, ils sont accompagnés au Foyer Scolaire. Les parents sont tenus de venir chercher leurs enfants au plus tard à 18h30.

Devoirs:

- Mardi et jeudi : pour les enfants qui ont des devoirs, 1 heure et demie de travail est prévue. Si les devoirs ne sont pas terminés au terme de cette période, ils devront être terminés à la maison.
- Lundi et mercredi : le temps réservé aux devoirs ne dépassera pas 1 heure.

Activités:

- Réaliser diverses activités pédagogiques et ludiques, favoriser les contacts sociaux, aider les enfants à devenir plus indépendants, aider les enfants à effectuer leurs devoirs...
- Des activités très diversifiées: bricolages, dessins, jeux, musique, ...
- Des activités à l'extérieur (jeux, sports, jardin, promenades, excursions, colonies de vacances...)

Horaire pendant les vacances:

Du lundi au vendredi: 7h00-18h30

Projets:

Notre service participe à divers projets tels que «Gesond lessen, méi Bewegen», «Liese mecht schlau», «Konscht am Bësch, les Sentiers Rouges», «Relais pour la Vie», Chorale de la Maison Relais à la fête du 3ème âge, projets intergénérationnels, «Kultur fir Kanner», «Kachen frëier an haut», etc.

E) La crèche de la «Zolwer Kannerbuerg»

En janvier 2012 la commune a repris les services du Foyer de Jour « Zolwer Kannerbuerg ». Ainsi la commune dispose, à part du groupe des enfants scolarisés, de 18 places pour les enfants âgés de 2 mois à 2 ans et de 26 places pour les enfants de 2 à 4 ans.

En général, les parents amènent leur(s) enfant(s) au Foyer entre 7h00 et 9h30. Vers 9h, un petit

déjeuner est proposé aux enfants. A midi, un repas chaud est offert à tous les enfants de la Crèche. Et à 16h, un goûter est servi. Dès 17h, les parents viennent reprendre leur(s) enfant(s) et ce, jusqu'au plus tard 19h00.

Les enfants sont entourés par du personnel éducatif qualifié. Différentes activités sont proposées, et cela selon les besoins des enfants et les possibilités du groupe. Nous disposons de deux minibus pour diverses sorties et promenades.

Le travail se fait en collaboration avec les parents. Nous souhaitons les associer au travail éducatif et social effectué au sein du Foyer

Informations générales:

Préparation des repas:

Depuis la rentrée scolaire 2006-2007, notre service a engagé des cuisiniers diplômés et autre personnel de cuisine. Ainsi dans notre commune les repas sont préparés sur place. L'accent est mis sur la qualité des repas et des produits utilisés.

Concept:

Nous avons élaboré un concept pédagogique de notre service afin de travailler de façon encore plus structurée et de nous donner les moyens appropriés afin d'évaluer notre travail.

Personnel:

Le personnel encadrant est constitué d'assistantes sociales, d'éducateurs(trices) gradué(e)s, d'éducateurs(trices) diplômé(e)s, d'aide-éducateurs(trices), d'une infirmière en pédiatrie, de remplaçant(e)s, de cuisiniers(ères), d'aide-cuisiniers(ères) et de personnel de maintenance.

Participation financière des parents et inscription

La facturation sera établie selon le dispositif du «Chèque-Service Accueil». Ce dispositif instituant une participation financière parentale réduite, voire une gratuité partielle est en vigueur depuis mars 2009. Les parents qui désirent que leur enfant bénéficie du «Chèque-Service Accueil» doivent y adhérer auprès de l'Administration communale.

L'adhésion qui peut s'effectuer tout au long de l'année, est gratuite. L'inscription à la Maison Relais s'effectue au moyen d'une fiche d'inscription, qui peut-être retirée à la Maison Relais.

Contact à la Maison Relais

www.maison-relais-sanem.lu / contact@maison-relais-sanem.lu

Administration • Serge Olmo / Marcel Belche
6, rue Jean Anen • L-4413 Soleuvre

26 59 12 28
Fax: 26 59 12 28 50

No de tel. pour changements à court terme (avant 8h00) **621 236 476 ou 59 30 26 17**

Foyer Scolaire Bieles-Post 12, rue de France - L-4446 Belvaux - 26 59 10 91

Foyer Scolaire Suessem 20, rue du Château - L-4992 Sanem - 26 59 12 27

Foyer Scolaire «Scoutshome» 18, rue du Château, L-4992 Sanem - 26 59 63 27

Maison Relais Scheierhaff 6, rue Jean Anen, L-4413 Soleuvre
groupe préscolaire 26 59 12 28 52
groupes scolaires 26 59 12 28 53/54

Foyer Scolaire Zolwer 220, rue de Differdange, L-4438 Soleuvre - 26 59 13 16

Foyer Scolaire Soleuvre-Centre 14, rue Prince Jean, L-4463 Soleuvre - 26 59 04 99

Foyer Scolaire Éilereng Annexe école Scheierhaff à Soleuvre - 26 59 06 34

Foyer Scolaire Roude Wee rue Sigefroi, L-4407 Belvaux - 26 59 20
groupe préscolaire 26 59 20 20
groupe scolaire 26 59 20 30

Foyer de Midi «Bieles-Post» rue du Stade, L-4488 Belvaux - 59 36 63

Foyer de Midi «Veräinshaus» 6A, rue des Alliées, L-4412 Belvaux - 59 52 20

Foyer de Midi «Bieles-Schoul» 1, rue de la Poste, L-4477 Belvaux - 26 59 03 44

Foyer de Midi «Kulturschapp» 15, rue Kulturschapp, L-4380 Ehlerange - 691 80 72 63

Foyer de Midi «Maison Feyder» 35, rue de Niedercorn, L-4990 Sanem - 26 59 13 53

Foyer de Midi «Centre Culturel Suessem» 2, rue du Château, L-4992 Sanem - 59 18 01

Foyer de Midi «Ecole 2000» École 2000 à Soleuvre - 59 00 92

Foyer de Midi «Scheierhaff» École Scheierhaff à Soleuvre - 59 30 26 13

Foyer Midi Roude Wee rue Sigefroi, L-4407 Belvaux - 26 59 20 10

Zolwer Kannerbuerg

3, place de l'indépendance, L-4418 Soleuvre

Bureau

Fax

Groupe Crèche I: 59 05 30 -210

Groupe Crèche II: 59 05 30 -220

Groupe Jardin d'enfants I: 59 05 30 -230

Groupe Jardin d'enfants II: 59 05 30 -240

Groupe Centre d'enfants I: 59 05 30 -250

Groupe Centre d'enfants II: 59 05 30 -260

59 05 30 -1
59 05 30 -300

Relais d'Accompagnement Socio-Éducatif (RASE) : 59 30 26 23 / 621 284 296 / 621 326 645

Les équipes éducatives (situation de juillet 2013)

LES ÉQUIPES ÉDUCATIVES DES DIFFÉRENTS SITES DE BELVAUX



d.g.à.d.: Nathalie SCHWEICH, Mireille LORANG, Eliane LAUX, Nicole BREUER, Milly BARIVIERA, Françoise AVOGARO, Stella MERCALDI, Kim BADIA, Sandra BIRARDI, Bob DE TEMMERMANN, Anna MARNACH, Yanik KOMBO, Cherryl LINDEN, Nadia MENDICHI, Jill OLINGER, Christian BIOT, Christine BRÜCK
Manque sur la photo: Marion HEIDERSCHIED

LES ÉQUIPES ÉDUCATIVES DES DIFFÉRENTS SITES CONCERNANT L'ÉCOLE CHEMIN ROUGE



1^{ère} rangée, d.g.à.d.: Lynn KRAETZER, Tunn DEFAY, Dani MERCALDI, Daniel CARNEVALI, Jessica LAURES, Sylvia SCHNEIDER
2^{ème} rangée, d.g.à.d.: Tanja LANG, Michèle KIEFFER, Simone SPAUS, Brigitte CASALI, Josette ROTOLO, Nathalie SCHWEICH, Antonia MILANO, Marion MANCINELLI, Chantal THEIN
Manque sur la photo: Anne GERBES

Les équipes éducatives (situation de juillet 2013)

LES ÉQUIPES ÉDUCATIVES DES DIFFÉRENTS SITES CONCERNANT L'ÉCOLE D'EHLERANGE



d.g.à.d.: Nancy RINALDIS, Marion MANCINELLI, Stéphanie TIRONI, Luisa MORES, Martine FABER, Patrice THILL, Chantal BÄCKER
Manque sur la photo: Gabrielle KERSCHEN

LES ÉQUIPES ÉDUCATIVES DES DIFFÉRENTS SITES DE SANEM



d.g.à.d.: Luisa MORES, Françoise AVOGARO, Laura RINGS, Nancy RINALDIS, Geoffrey CROUGHS, Christiane KOSTER, Astrid WEBER, Eliane PAPI, Nadine BIOT, Sonja WIRTZ
Manque sur la photo: Jessica MAUSEN

Les équipes éducatives (situation de juillet 2013)

LES ÉQUIPES ÉDUCATIVES DES DIFFÉRENTS SITES CONCERNANT L'ÉCOLE DU SCHEIERHAFF



1^{ère} rangée, d.g.à.d.: Mireille LORANG, Klaudia BIROVA, Muriel GALEAZZI
2^{ème} rangée, d.g.à.d.: Marielle WEBER, Simone FRIESEISEN, Christiane POGGI, Chantal REIS, Tania MEYER, Simone SPAUS, Maïté DALUZ, Chantal THEIN
Manque sur la photo: Esther REULAND

LES ÉQUIPES ÉDUCATIVES DES DIFFÉRENTS SITES DE SOLEUVRE



1^{ère} rangée, d.g.à.d.: Brian BECKER, Daniella BETTINI, Cynthia VITALI, Sonja HAINE, Diane CLAUDE, Sally BADIA, Mélanie BACIC, Yasmine JUCHEM, Mandy STEMPER
2^{ème} rangée, d.g.à.d.: David BERTHLÉ, Marc JUNGERS

Les équipes éducatives (situation de juillet 2013)

LES ÉQUIPES ÉDUCATIVES DE LA ZOLWER KANNERBUERG



1^{ère} rangée, d.g.à.d.: Rosalie HAYAR, Laura BOSSIO, Danielle SCHMIT, Claudine DUMONT, Marion HAAS, Isabelle ANTOINE, Jeannette FLEGAR

2^{ème} et 3^{ème} rangée, d.g.à.d.: Doris WESTER, Colette EYSCHEN, Françoise HEINZ, Rosa-Maria FERREIRA, Stephanie SCHOLTUS, Sandra CANTIN, Nadine FISCHER, Fabienne KREMER, Nadia KNEBLER, Christiane FRANCK, Joëlle GENIN, Tessy SCHNEIDER, Bianca VIDOTTO, Pascal LAURENT

Manquent sur la photo: Delphine GERGES, Manon MORDICONE, Catherine FISCHBACH, Tessy GREISCH, Samantha KREMER, Maria RODRIGUES, Kerstin STAUDT, Sylvie STEINMETZ, Marco TENCHINI, Maria MONTEIRO, Sylvia WEILER

L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE REMPLAÇANTE



d.g.à.d.: Denise DOERFEL, Viviane REIFFERS, Myriam DUCOLI, Sonja BILLO, Manou CIATTI, Christiane PLUMER, Nathalie REITER, Fernanda BASTOS, Jeannette BACIC, Chantal BIOT, Yvonne HAUPERT, Rosa AMENDOLA

Les équipes éducatives (situation de juillet 2013)

L'ADMINISTRATION ET LA DIRECTION



d.g.à.d.: Marcel BELCHE, Michelle WINANDY, Serge OLMO
Manque sur la photo: Patricia SCHLINKER

L'ÉQUIPE « ENFANTS À BESOINS SPÉCIFIQUES »



d.g.à.d. :
Mélany BACIC, Kim BADIA, Nathalie SCHWEICH

L'ÉQUIPE DE CUISINE ET DU TRANSPORT DES REPAS



1^{ère} rangée, d.g.à.d.: Skender HURSID, Tuong NGUYEN, Sandra BERTON, Stéphanie SCHOLTUS, Edmée SCHMIT, Isabelle PÉCOUL, Linda WAGNER, Pascal LAURENT

2^{ème} rangée, d.g.à.d.: Daniel GOBERT, Rosa-Maria FERREIRA, Rosalie HEYAR, Richard MENCÉ, Mallory HETZEL

Manquent sur la photo: Marcel THEVES, André TAPP, Trimi SOKOL

Amicale de la Maison Relais de la Commune de Sanem

Zanter 2001 fonctionnéiert bei eis an der Gemeng eng Maison Relais. Niewent hirer eigentlecher Tâche, organiséiert d'Personal awer och regelméisseg Aktivitéiten, di iwwer d'Betreiung vun de Kanner erausginn. Dëst kënnen Fester oder aner kulturell respektiv sportlech Organisatiounen sinn, déi sech net nëmmen un di ageschriwwe Kanner riicht, mä och un d'Elteren, Frënn a Bekannter, Awunner aus der Gemeng a.s.w...

Fir dës Aktivitéiten ze geréieren, hu sech am Joer 2008 eng Rëtsch Leit vum Personal zesummegeesat, fir d'Amicale vun der Maison Relais (AMARE) ze grënnen. D'AMARE, déi keen Afloss op d'Gérance vun der Maison Relais u sech huet, plangt esou eng ganz Rei vu Manifestatiounen, wéi d'Familljefest an der Maison Relais, e Chrëschtbasar, lokal Fester an deene verschiddenen Foyeren utschtert d'Gemeng. Doriwwer eraus organiséieren si och gréisser Aktivitéiten, wi z.B. e Solidaritéitslaf, Theateropféierungen oder hiren „intermaisonrelaischeschen Aarschballtournéier“, en Tournoi deen an Tëschenzäit schonns eng national Renommee huet.

Bei dese Manifestatiounen, kann d'AMARE och finanziell e Benefice maachen. Heimatt finanzéieren si weider Aktivitéiten, Ausfluch, Kolonien, Materialer,... fir d'Kanner aus der Maison Relais. Doriwwer gëtt awer och u Kanner geduecht, deenen et villäicht manner sou gutt geet: Verschidden Donen konnten esou u verschidden wohltäteg Organisatiounen iwverreecht ginn. Och wann d'Maison Relais u sech finanziell duerch de Support vun der Gemeng a Konventionen mam lëtzebuerger Staat ofgeséichert ass, sou kann d'AMARE awer weider finanziell Moyenen ze Verfügung stellen, déi villäicht net elementar wichteg sinn, déi awer d'Qualitéit vun der Kannerbetreiung weider erhéicht.



Familljefest

Amicale de la Maison Relais de la Commune de Sanem



Aarschballturnier



Chrëschtbazar

Le chemin de l'école



Transport

Transport scolaire

Nous rappelons que, dans l'intérêt de leur propre sécurité et de celle des autres, tous les élèves doivent impérativement rester assis lors du transport scolaire!

Un surveillant d'autobus accompagne les enfants lors des trajets journaliers dans les bus scolaires et il assure le bon déroulement du transport. Le surveillant veille à ce que les enfants restent assis pendant le trajet et il intervient auprès des enfants en cas de besoin. L'administration communale se réserve le droit d'écarter temporairement les élèves dont le comportement est inadapté, les parents en seront informés par écrit.

Transport individuel

Nous faisons appel à la collaboration de tous les parents d'élèves afin de garantir la sécurité des enfants sur le chemin d'école ainsi que devant les bâtiments d'école même.

Le fait que des voitures soient stationnées devant l'école diminue la visibilité des enfants traversant la rue.

Nous prions tous les parents d'élèves d'éviter au maximum d'amener leurs enfants en voiture privée à l'école.

Si toutefois des parents doivent, pour une raison ou une autre, amener leurs enfants en voiture à l'école, nous les prions de stationner leur voiture dans les zones de stationnement autorisées



Sans voiture à l'école

Beaucoup d'élèves sont amenés régulièrement à l'école en voiture.

Des situations dangereuses pour nos enfants devant les bâtiments scolaires en sont très souvent la conséquence fâcheuse.

Il existe certainement de temps en temps de réelles raisons pour amener ses enfants à l'école en voiture.

Mais le plus souvent c'est avant tout la force de l'habitude qui nous fait quotidiennement sortir la voiture.

Par l'action "Sans voiture à l'école", la Commune de Sanem souhaite inciter les enfants à renoncer davantage à la voiture comme moyen de transport scolaire. Nous faisons appel à vous pour que vous les y encouragiez!

Un gain pédagogique

- nos enfants apprennent à avoir un comportement responsable sur la route
- nos enfants deviennent des acteurs de la sécurité et de la protection de l'environnement
- nos enfants apprennent à réagir de manière autonome

Un gain de sécurité

- moins de stationnements gênants
- moins de trafic aux abords des écoles
- les accès à l'école deviennent plus sûrs
- ce sentiment de sécurité rassure les parents

Un gain écologique

- moins de pollution
- moins de bruit

Un gain pour la santé

- prévention de l'obésité
- promotion du développement intellectuel
- augmentation de la capacité de concentration
- renforcement du système immunitaire



Opgepasst!
Mär ginn
an d'Schoul

La sécurité des enfants d'abord!

Contribuons tous à l'augmentation de la sécurité des écoliers aux alentours des écoles!

En juin 2008, la commune de Sanem a lancé un projet nommé « Séchere Schoulwee ». Les enfants et les parents ont pu s'exprimer sur les dangers journaliers rencontrés sur le chemin de l'école. Cette étude a permis à la commune d'entamer des démarches pour améliorer la sécurité des enfants aux endroits critiques.

Dans cette optique, la rue de la Poste à Belvaux a été réaménagée, afin de garantir un passage pour piétons plus large. D'autant plus le passage à piétons devant l'école Scheierhaff a été déplacé pour optimiser la sécurité de nos écoliers.

Évitez d'amener les enfants à l'école en voiture!

Un danger tout aussi notoire provenant du comportement de certains parents d'élèves a été constaté.

En effet, beaucoup de parents déposent leurs enfants en voiture devant les écoles de notre commune et les récupèrent à la fin des cours. Nombreux sont ceux qui ne respectent pas les règles du code de la route et de ce fait, mettent en danger leurs propres enfants et les enfants des autres.

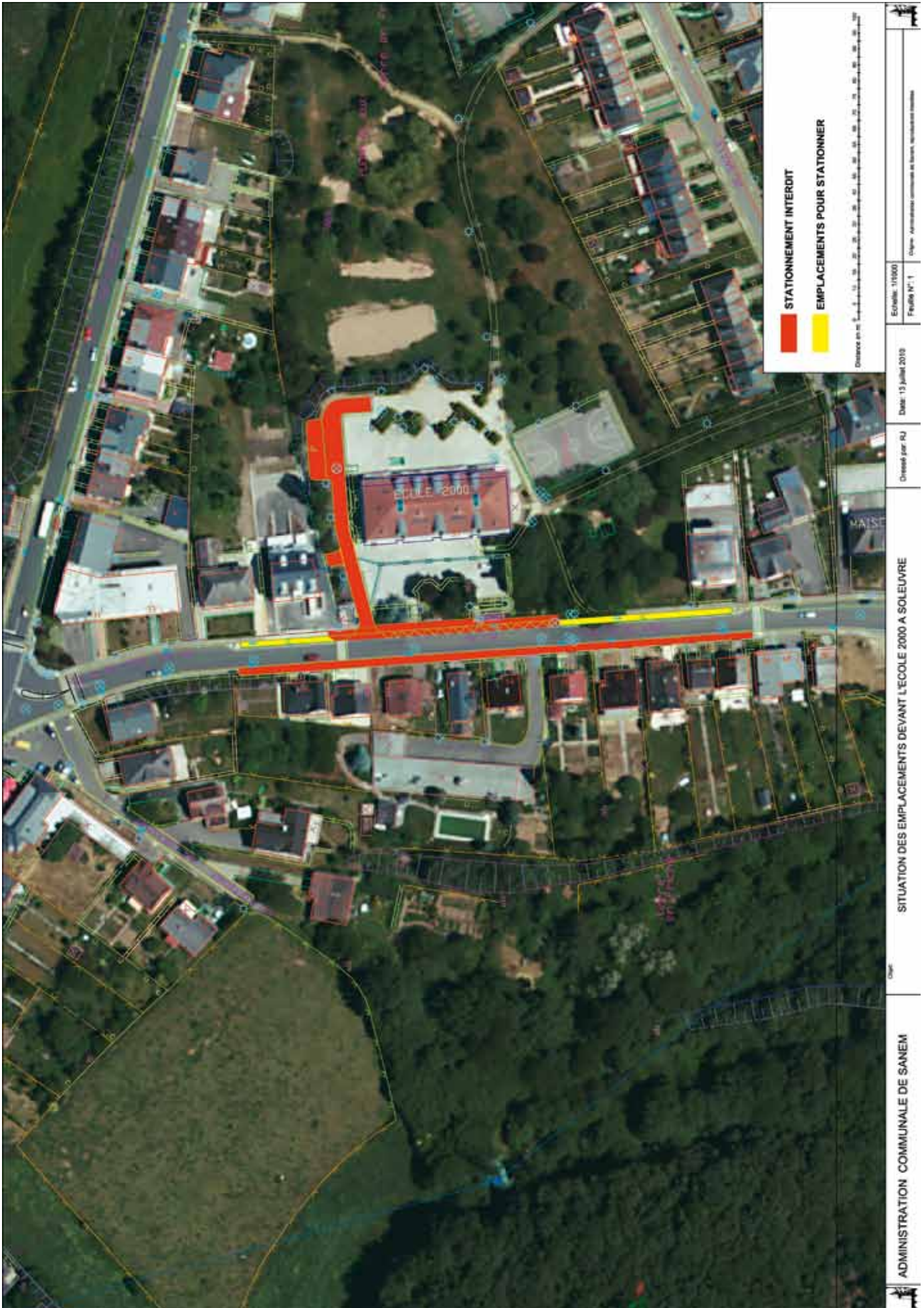
Pour cela, nous invitons les parents à amener leurs enfants à l'école à pied, ce qui est avantageux écologiquement et socialement. Les enfants plus âgés pourraient faire le trajet à vélo. Chaque école dispose de nombreux râteliers prévus à cet effet et leur nombre peut être augmenté à tout moment en cas de besoin.

A tous les parents, qui pour des raisons personnelles sont obligés de déposer leurs enfants en voiture, nous attirons leur attention que sur les pages suivantes, des photos aériennes indiquent les différents sites d'écoles avec les emplacements de stationnements sécurisés et les endroits où le stationnement représente un danger pertinent pour les piétons.

«Que c'est cool d'aller à l'école à pied, à vélo ou en bus!»

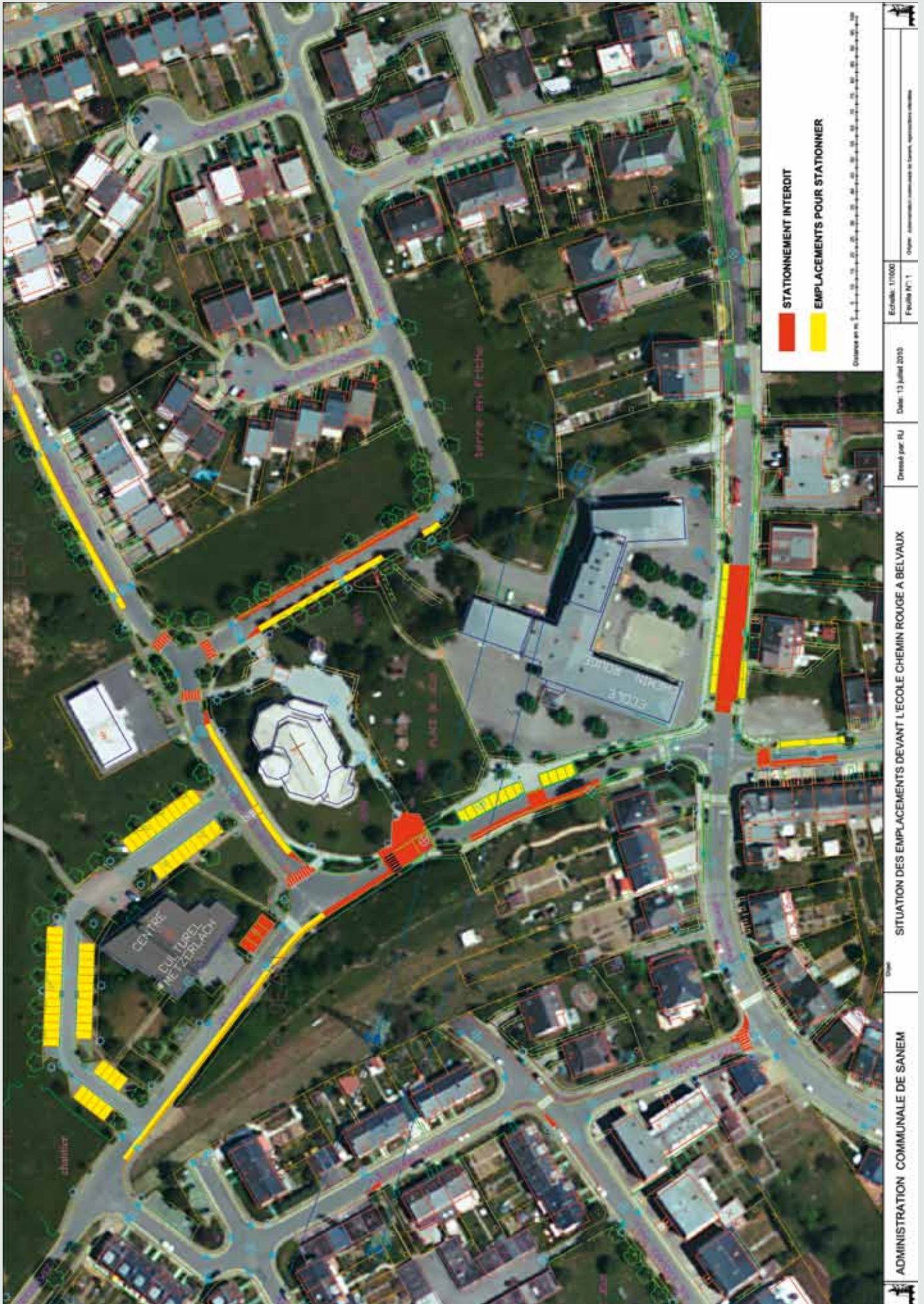
Nous vous remercions d'avance pour votre soutien à l'amélioration de la sécurité des enfants autour de nos écoles.

Ecole 2000



Ecole CHEMIN ROUGE

Le chemin de l'école

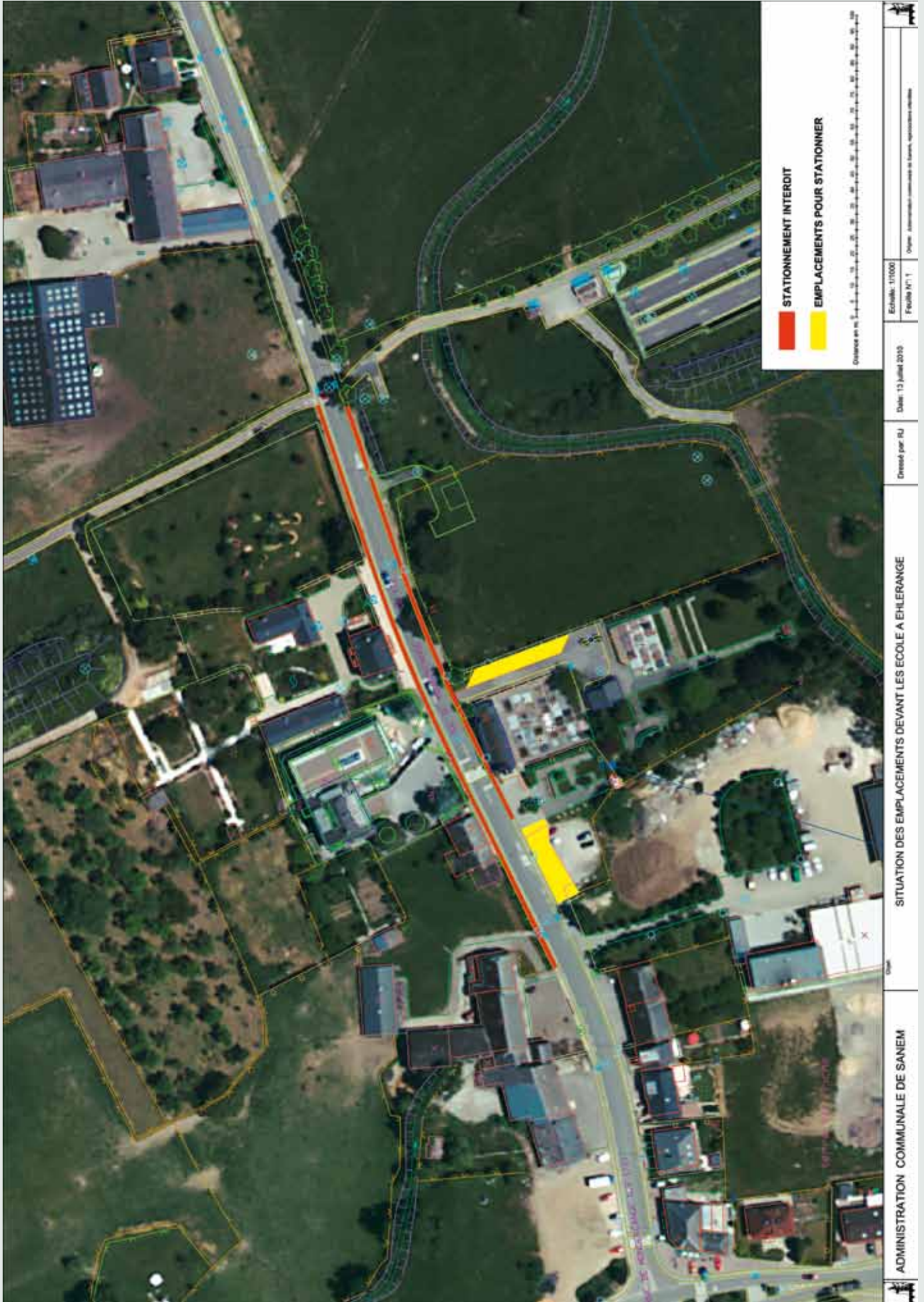


Ecole BELVAUX-POSTE

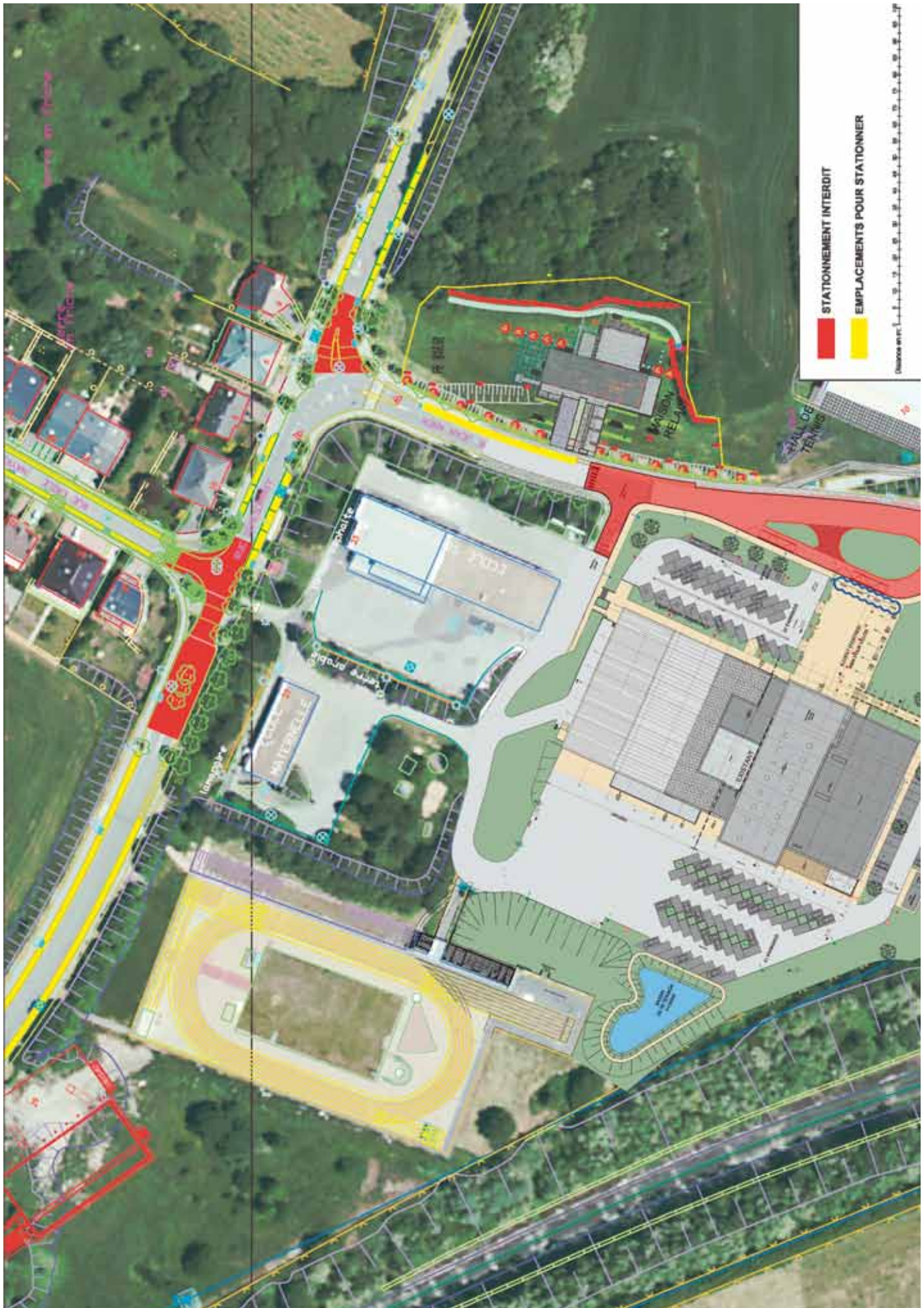


Ecole D'EHLERANGE

Le chemin de l'école

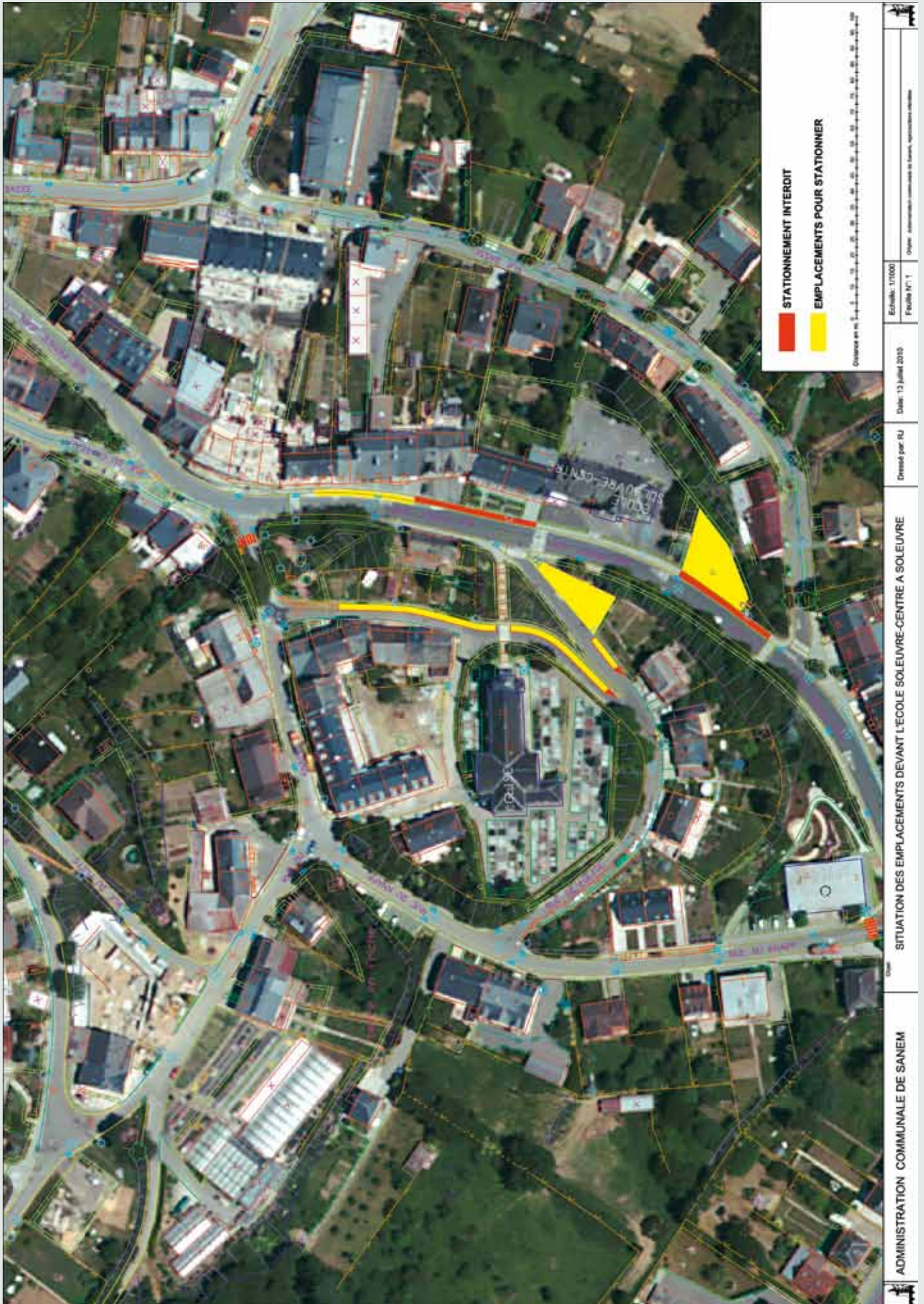


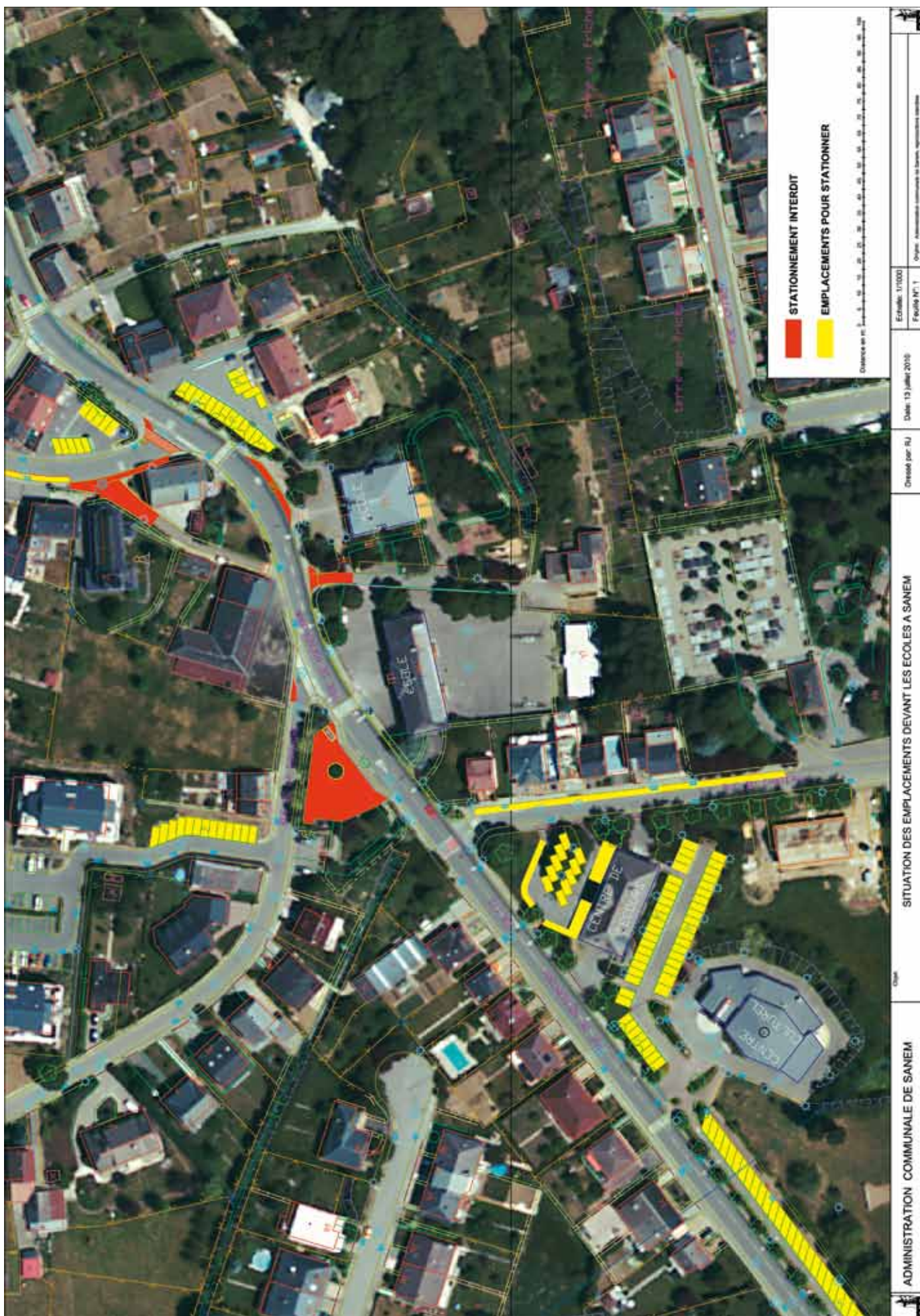
Ecole SCHEIERHAFF



Ecole SOLEUVRE-CENTRE

Le chemin de l'école





Ecoles communales

Bâtiments abritant les classes scolaires	Adresse Communication	Localités appartenant au ressort scolaire
Ecole Belvaux-Poste (BEP)	Rue de la Poste, 1 L-4477 Belvaux Tel: 59 26 25 Fax: 26 59 45 73 E-mail: bep@ecoles-sanem.lu www.ecoles-sanem.lu	Cycle 1 Cycle 2-4 Belvaux
Ecole Chemin-Rouge (CHR)	Chemin Rouge, 61 L-4480 Belvaux Tel: 59 46 83 Tel: 26 59 11 99 (pavillon) Tel: 26 59 20 20 Fax: 59 46 83 51 E-mail: chr@ecoles-sanem.lu www.ecoles-sanem.lu	Cycle 1 Cycle 2-4 Belvaux Soleuvre
Ecole de Sanem (SAN)	Rue de Niederkorn, 33 & 37 L-4990 Sanem Tel: 591529 (anc. bât) Fax: 26594576 (anc. bât.) T: 594298 (nouv. bât.) Fax: 59 42 97 (nouv. bât.) Tel: 595488 (pavillon) E-mail: san@ecoles-sanem.lu www.ecoles-sanem.lu	Cycle 1 Cycle 2-4 Sanem
Ecole d'Ehlerange (EHL)	Rue de Mondercange, 15a L-4381 Ehlerange Tel: 55 68 34 Fax: 26 55 16 28 E-mail: ehl@ecoles-sanem.lu www.ecoles-sanem.lu	Cycle 1 Cycle 2-4 Ehlerange
Ecole Scheuerhof (SCH)	Rue Scheuerhof, 3 L-4492 Soleuvre Tel: 59 30 26-1 Fax: 59 30 26-20 E-mail: sch@ecoles-sanem.lu www.ecoles-sanem.lu	Cycle 1 Cycle 2-4 Soleuvre Belvaux
Ecole Soleuvre 2000 (SOL)	Rue de Belvaux, 45 L-4418 Soleuvre Tel: 59 40 05 Fax: 59 40 11 E-mail: sol@ecoles-sanem.lu www.ecoles-sanem.lu	Cycle 2-4 Soleuvre
Ecole Soleuvre-Centre (SOL)	Rue Prince Jean, 12 L-4463 Soleuvre Tel: 26 59 01 70 E-mail: zolwer2000.soleuvre@ecole.lu www.ecoles-sanem.lu	Cycle 1 Soleuvre

